

# MEMORIAL

Journal Officiel  
du Grand-Duché de  
Luxembourg



# MEMORIAL

Amtsblatt  
des Großherzogtums  
Luxemburg

## RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 2678

4 novembre 2011

### SOMMAIRE

<b>AMS Finsoft S.A.</b> .....	<b>128544</b>	<b>M77 Group S.A.</b> .....	<b>128539</b>
<b>Brain &amp; Stones SA</b> .....	<b>128544</b>	<b>Mardis S.A.</b> .....	<b>128532</b>
<b>C.C.F. S.A.</b> .....	<b>128540</b>	<b>Mercure International S.A.</b> .....	<b>128533</b>
<b>De Natura Rerum Holdings S.A.</b> .....	<b>128544</b>	<b>Meurin S.à r.l.</b> .....	<b>128539</b>
<b>East-West Trade S.à r.l.</b> .....	<b>128527</b>	<b>MGP Japan Core Plus LLC Holding S.à r.l.</b> .....	<b>128536</b>
<b>East-West Trade S.à r.l.</b> .....	<b>128528</b>	<b>Millem Invest S.à r.l.</b> .....	<b>128538</b>
<b>E.F.3 S.A.</b> .....	<b>128527</b>	<b>MOOR PARK MB 3 Köln-Porz S.à r.l.</b> ...	<b>128537</b>
<b>European Aerial Systems S.à r.l.</b> .....	<b>128529</b>	<b>Nihan Holdings S.à r.l.</b> .....	<b>128540</b>
<b>European Direct Property Fund</b> .....	<b>128529</b>	<b>OCM Luxembourg Outdoor Holdings S.à r.l.</b> .....	<b>128541</b>
<b>Even Investments 2 S.à r.l.</b> .....	<b>128528</b>	<b>OCM Luxembourg POF IV GLP Blocker S.à r.l.</b> .....	<b>128541</b>
<b>Formosa Holding S.à r.l.</b> .....	<b>128542</b>	<b>OCM Luxembourg POF IV GLP Topco S.à r.l.</b> .....	<b>128542</b>
<b>Fortinvest Investments Holding S.A.</b> ....	<b>128543</b>	<b>OCM Luxembourg POF IV Herkules Hol- dings S.à r.l.</b> .....	<b>128543</b>
<b>Fortuna Solidum S.C.A., SICAR</b> .....	<b>128530</b>	<b>Oxford Aviation Academy Luxembourg S.à r.l.</b> .....	<b>128540</b>
<b>Freund Invest S.A.</b> .....	<b>128531</b>	<b>Patron Carlo Felice Holdings S. à r.l.</b> ....	<b>128532</b>
<b>FRUYTIER GROUP Purchase, sales and services</b> .....	<b>128534</b>	<b>Polunin Discovery Funds</b> .....	<b>128498</b>
<b>Fumero Properties S.A.</b> .....	<b>128532</b>	<b>SEB Sicav 1</b> .....	<b>128542</b>
<b>GLN Investment</b> .....	<b>128530</b>	<b>Securitas S.A.</b> .....	<b>128543</b>
<b>Gomareal S.A.</b> .....	<b>128533</b>	<b>Serrurerie Kockhans Daniel Sàrl</b> .....	<b>128531</b>
<b>ILM Holding S.à r.l.</b> .....	<b>128533</b>	<b>Snack SEV &amp; AL Sàrl</b> .....	<b>128539</b>
<b>Infodata S.à r.l.</b> .....	<b>128535</b>	<b>Sophis Manco Luxembourg SA</b> .....	<b>128541</b>
<b>IPEF III Holdings N° 5 S.A.</b> .....	<b>128536</b>	<b>Topinambour S.A.</b> .....	<b>128544</b>
<b>IPE Tank and Rail Investment S.à r.l.</b> ...	<b>128535</b>	<b>ZIM Iberia Maritime Company S.à r.l.</b> ...	<b>128544</b>
<b>Jesa S.A.</b> .....	<b>128536</b>		
<b>Kaalk Production S.à r.l.</b> .....	<b>128537</b>		
<b>Klimt Invest S.A.</b> .....	<b>128537</b>		
<b>Larfeld Holding S.A.</b> .....	<b>128538</b>		
<b>Lipid Investments S.A.</b> .....	<b>128538</b>		

**Polunin Discovery Funds, Société Anonyme sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 49, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 164.308.

—  
STATUTES

In the year two thousand and eleven, on the 24<sup>th</sup> of October.

Before the undersigned Maître Cosita DELVAUX, notary, residing in Redange-sur-Attert, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

- Polunin Capital Partners Limited, with registered office in 146 Buckingham Palace Road, London SW 1W 9TR, United Kingdom,

duly represented by Mrs. Géraldine Léonard, Lawyer, residing professionally in Luxembourg, and/or by Mrs. Viviane de Moreau d'Andoy, Juriste, residing professionally in Luxembourg, by virtue of a proxy given in Luxembourg, on October 24, 2011.

The proxy, after having been signed "ne varietur" by the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party, acting in his hereabove capacity, has required the undersigned notary to enact the articles of incorporation of a public limited company (société anonyme) with variable capital qualifying as a fonds d'investissement spécialisé which it declares organized and the articles of incorporation, and which shall be as follows.

**Art. 1. Name.** There is hereby established by the sole subscriber and all those who may become owners of the shares hereafter issued, a public limited company (société anonyme) with variable share capital qualifying as a fonds d'investissement spécialisé (a "FIS") under the name of POLUNIN DISCOVERY FUNDS (the "Company") which shall be governed by the law of 10 August 1915 on commercial companies as amended (the "Company Law") and by the law of 13 February 2007 relating to specialized investment funds (the "SIF Law"), as amended from time to time, as well as by the present articles of incorporation (the "Articles").

**Art. 2. Purpose.** The purpose of the Company is the investment of its assets in securities in order to spread investment risks and to provide its investors with the benefit of the results of the management of its assets.

The Company may take any measures and carry out any transaction which it may deem useful for the fulfilment and development of its purpose to the fullest extent permitted under the SIF Law, as amended from time to time.

**Art. 3. Duration.** The Company is incorporated for an unlimited period of time.

**Art. 4. Registered Office.** The registered office of the Company is established in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg. Branches, subsidiaries or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad (but in no event in the United States of America, its territories or possessions) by a decision of the board of directors of the Company (the "Board of Directors"). The registered office of the Company may be transferred within the city of Luxembourg by decision of the Board of Directors.

In the event that the Board of Directors determines that extraordinary political or military events have occurred or are imminent which would interfere with the normal activities of the Company at its registered office or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances; such provisional measures shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding such temporary transfer, shall remain a Luxembourg corporation.

**Art. 5. Share Capital – Class of Shares.** The capital of the Company shall be represented by shares of no nominal value and shall at any time be equal to the total net assets of the Company pursuant to Article 13 hereof. The minimum capital of the Company as provided by law shall be the equivalent in USD of EUR one million two hundred and fifty thousand (EUR 1,250,000.-). Such minimum capital must be reached within a period of twelve months after the date on which the Company has been authorized as a specialised investment fund under Luxembourg law. The initial capital is the equivalent in USD of EUR thirty one thousand (EUR 31,000.-) fully paid represented by 31 shares of no par value.

For the purposes of the consolidation of the accounts the reference currency of the Company shall be the USD, if the net asset attributable to each class of shares, if any or Sub-Fund is not expressed in USD such assets shall be converted into USD.

The Board of Directors is authorized to issue in accordance with Article 7 hereof, an unlimited number of fully paid up shares without reserving to the existing shareholders a preferential right to subscribe for the shares to be issued.

The shares to be issued may, in accordance with Article 8 of the present Articles, as the Board of Directors shall determine, be of different classes.

The proceeds of the issue of each class of shares shall be invested in assets permitted by law pursuant to the investment policy determined by the Board of Directors for the Sub-Fund (as defined hereinafter) established in respect of the relevant class or classes of shares, subject to the investment restrictions provided by law or determined by the Board of Directors.

**Art. 6. Sub-Funds.** The Board of Directors shall establish a pool of assets constituting a sub-fund (the "Sub-Fund") within the meaning of Article 71 of the SIF Law for each class of shares or for two or more classes of shares.

The Company constitutes one single legal entity. However, each portfolio of assets shall be invested for the exclusive benefit of the relevant Sub-Fund. In addition, each Sub-Fund shall only be responsible for the liabilities which are attributable to such Sub-Fund.

The Board of Directors may create each Sub-Fund for an unlimited or limited period of time; in the latter case, the Board of Directors may, at the expiry of the initial period of time, prorogate the duration of the relevant Sub-Fund once or several times. At expiry of the duration of the Sub-Fund, the Company shall redeem all the shares in the relevant class (es) of shares or Sub-Fund in accordance with Article 10, notwithstanding the provisions of Article 28 below.

At each prorogation of a Sub-Fund, the registered shareholders shall be duly notified in writing, by a notice sent to the registered address as recorded in the register of shares of the Company. The Company shall inform the bearer shareholders by a notice published in newspapers to be determined by the Board of Directors, unless these shareholders and their addresses are known to the Company. The sales documents for the shares of the Company shall indicate the duration of each Sub-Fund and if appropriate, its prorogation.

#### **Art. 7. Form of Shares.**

(1) The Board of Directors shall determine whether the Company shall issue shares in bearer and/or in registered form. If bearer share certificates are to be issued, they will be issued in such denominations as the Board of Directors shall prescribe and shall provide on their face that they may not be transferred to any Prohibited Person or entity organized by or for a Prohibited Person (as defined in Article 12 hereinafter).

All issued registered shares of the Company shall be registered in the register of shareholders which shall be kept by the Company or by one or more persons designated thereto by the Company, and such register shall contain the name of each owner of registered shares, his residence or elected domicile as indicated to the Company and the number of registered shares held by him.

The inscription of the shareholder's name in the register of shareholders evidences his right of ownership on such registered shares. The Company shall decide whether a certificate for such inscription shall be delivered to the shareholder or whether the shareholder shall receive a written confirmation of his shareholding.

(2) If bearer shares are issued, registered shares may be exchanged for bearer shares and bearer shares may be exchanged for registered shares at the request of the holder of such shares. An exchange of registered shares into bearer shares will be effected by cancellation of the registered share certificate, if any, representation that the transferee is not a Prohibited Person and issuance of one or more bearer share certificates in lieu thereof, and an entry shall be made in the register of shareholders to evidence such cancellation. An exchange of bearer shares into registered shares will be effected by cancellation of the bearer share certificate, and, if applicable, by issuance of a registered share certificate in lieu thereof, and an entry shall be made in the register of shareholders to evidence such issuance. At the option of the Board of Directors, the costs of any such exchange may be charged to the shareholder requesting it.

Before shares are issued in bearer form and before registered shares shall be exchanged into bearer shares, the Company may require assurances satisfactory to the Board of Directors that such issuance or exchange shall not result in such shares being held by a "Prohibited Person".

The share certificates shall be signed by two directors. Such signatures shall be either manual, or printed, or in facsimile. The certificates will remain valid even if the list of authorized signatures of the Company is modified. However, one of such signatures may be made by a person duly authorized thereto by the Board of Directors; in the latter case, it shall be manual. The Company may issue temporary share certificates in such form as the Board of Directors may determine.

(3) If bearer shares are issued, transfer of bearer shares shall be effected by delivery of the relevant share certificates as the case may be, under the conditions provided in the sales documents of the Company. Transfer of registered shares shall be effected (i) if share certificates have been issued, upon delivering the certificate or certificates representing such shares to the Company along with other instruments of transfer satisfactory to the Company and (ii) if no share certificates have been issued, by a written declaration of transfer to be inscribed in the register of shareholders, dated and signed by the transferor and transferee, or by persons holding suitable powers of attorney to act therefore. Any transfer of registered shares shall be entered into the register of shareholders; such inscription shall be signed by one or more directors or officers of the Company or by one or more other persons duly authorized thereto by the Board of Directors. Such transfer must be duly authorized by the Board of Directors.

(4) Shareholders entitled to receive registered shares shall provide the Company with an address to which all notices and announcements may be sent. Such address will also be entered into the register of shareholders.

In the event that a shareholder does not provide an address, the Company may permit a notice to this effect to be entered into the register of shareholders and the shareholder's address will be deemed to be at the registered office of the Company, or at such other address as may be so entered into by the Company from time to time, until another address shall be provided to the Company by such shareholder. A shareholder may, at any time, change his address as

entered into the register of shareholders by means of a written notification to the Company at its registered office, or at such other address as may be set by the Company from time to time.

(5) If any shareholder can prove to the satisfaction of the Company that his share certificate has been mislaid, mutilated or destroyed, then, at his request, a duplicate share certificate may be issued under such conditions and guarantees, including but not restricted to a bond issued by an insurance company, as the Company may determine. At the issuance of the new share certificate, on which it shall be recorded that it is a duplicate, the original share certificate in replacement of which the new one has been issued shall become void.

Mutilated share certificates may be cancelled by the Company and replaced by new certificates.

The Company may, at its election, charge to the shareholder the costs of a duplicate or of a new share certificate and all reasonable expenses incurred by the Company in connection with the issue and registration thereof or in connection with the annulment of the original share certificate.

(6) The Company recognizes only one single owner per share. If one or more shares are jointly owned or if the ownership of such share(s) is disputed, all persons claiming a right to such share(s) have to appoint one single attorney to represent such share(s) towards the Company. The failure to appoint such attorney implies a suspension of all rights attached to such share(s).

(7) Fractional shares may be issued up to three decimal places and shall carry rights in proportion to the fraction of a share they represent but shall carry no voting rights except to the extent their number is so that they represent a whole share, in which case they confer a voting right. In case of bearer shares, only certificates evidencing full shares will be issued.

Each share is entitled to one vote at any general meeting of shareholders.

**Art. 8. Issue of Shares.** The Board of Directors is authorized without limitation to issue an unlimited number of fully paid up shares at any time without reserving the existing shareholders a preferential right to subscribe for the shares to be issued.

The Board of Directors may impose restrictions on the frequency at which shares shall be issued in any class or Sub-Fund; the Board of Directors may, in particular, decide that shares of any Sub-Fund shall only be issued during one or more offering periods or at such other periodicity as provided for in the sales documents for the shares.

Whenever the Company offers shares for subscription, the price per share at which such shares are offered shall be the net asset value per share of the relevant class within the relevant Sub-Fund as determined in compliance with Article 13 hereof as of such Valuation Day (defined in Article 14 hereof) as is determined in accordance with such policy as the Board of Directors may from time to time determine. Such price may be increased by a percentage estimate of costs and expenses to be incurred by the Company when investing the proceeds of the issue and by applicable sales commissions, as approved from time to time by the Board of Directors.

The price so determined shall be payable within a maximum period as provided for in the sales documents for the shares. The modes of payment in relation to such subscriptions shall be determined by the Board of Directors and specified in the sales documents of the Company.

The Board of Directors may delegate to any director, manager, officer or other duly authorized agent the power to accept subscriptions, to receive payment of the price of the new shares to be issued and to deliver them.

If subscribed shares are not paid for, the Company may redeem the shares issues whilst retaining the right to claim its issue fees, commissions and any difference.

The Company may agree to issue shares as consideration for a contribution in kind of securities, in compliance with the conditions set forth by Luxembourg law, in particular the obligation to deliver a valuation report from the auditor of the Company (réviseur d'entreprises agréé) and provided that such securities comply with the investment objectives and investment policies and restrictions of the relevant Sub-Fund. Any costs incurred in connection with a contribution in kind of securities shall be borne by the relevant shareholders.

**Art. 9. Transfer of Shares.** Shares may only be transferred, pledged or assigned to eligible investors within the meaning of Article 2 of the SIF Law.

The Board of Directors may restrict transfers of shares to any Prohibited Person, as defined hereafter, under the conditions provided for in the sales documents.

In addition, the Board of Directors intend to restrict the transfer of shares to any "private fund" (as defined under the Investment Advisers Act 1940) that accepts investments from U.S. persons or to any investor holding shares for the account or benefit of a U.S. person.

Further, the Board of Directors may also be entitled to require the transfer of shares which are held directly or on behalf of a Prohibited Person.

Any transfer or assignment of shares is subject to the transferee or assignee thereof fully and completely assuming in writing prior to the transfer or assignment, all outstanding obligations of the transferor or assignor under the subscription agreement entered into by such transferor or assignor.

Transfers of shares shall be effected by registration of the transfer in the register of shareholders upon delivery to the Company of the transfer form along with other instruments of transfer satisfactory to the Company and if share certificates have been issued, the relevant share certificates.

**Art. 10. Redemption of Shares.** Any shareholder may request the redemption of all or part of his shares by the Company, under the terms and procedures set forth by the Board of Directors in the sales documents for the shares and within the limits provided by the laws and these Articles.

The redemption price per share shall be paid on a settlement date, as this term is defined in the sales documents of the Company, or on any other date and under the terms and conditions as determined by the Board of Directors and as indicated and more fully described in the sales documents of the Company. The redemption price is determined in accordance with such policy as the Board of Directors may from time to time determine, provided that the share certificates, if any, and the transfer documents have been received by the Company, subject to the provision of Article 13 hereof.

The redemption price shall be equal to the net asset value per share of the relevant class within the relevant Sub-Fund, as determined in accordance with the provisions of Article 13 hereof, less such charges and commissions (if any) at the rate provided by the sales documents for the shares. The relevant redemption price may be rounded up or down to the nearest unit of the relevant currency as the Board of Directors shall determine.

If as a result of any request for redemption, the number or the aggregate net asset value of the shares held by any shareholder in any class of shares of the relevant Sub-Fund would fall below such number or such value as determined by the Board of Directors, then the Company may decide that this request be treated as a request for redemption for the full balance of such shareholder's holding of shares in such class.

Further, if on any given Valuation Day redemption requests pursuant to this Article and conversion requests pursuant to Article 11 hereof exceed a certain level determined by the Board of Directors in relation to the number of shares in issue of a specific class or in case of a strong volatility of the market or markets on which a specific class is investing, the Board of Directors may decide that part or all of such requests for redemption or conversion will be deferred for a period and in a manner that the Board of Directors considers to be in the best interests of the Company. On the next Valuation Day, these redemption and conversion requests will be met in priority to later requests.

The Company shall have the right, if the Board of Directors so determine, to satisfy payment of the redemption price to any shareholder who agrees, in specie by allocating to the holder investments from the portfolio of assets set up in connection with such class or classes of shares equal in value (calculated in the manner described in Article 13) as of the Valuation Day, on which the redemption price is calculated, to the value of the shares to be redeemed. The nature and type of assets to be transferred in such case shall be determined on a fair and reasonable basis and without prejudicing the interests of the other holders of shares of the relevant class or classes of shares and the method of valuation used shall be confirmed by a special report of the auditor of the Company. The costs of any such transfers shall be borne by the transferee.

All redeemed shares shall be cancelled.

**Art. 11. Conversion.** Unless otherwise determined by the Board of Directors as more fully described under the sales documents, any shareholder is entitled to request the conversion of whole or part of his shares of one class, if any, into shares of the same or another class, within the same Sub-Fund or from one Sub-Fund to another Sub-Fund subject to such restrictions as to the terms, conditions and payment of such charges and commissions as the Board of Directors shall determine.

The price for the conversion of shares from one class into another class or one Sub-Fund into another Sub-Fund shall be computed by reference to the respective net asset value of the two classes or two Sub-Funds, calculated on the same Valuation Day.

If as a result of any request for conversion the number or the aggregate net asset value of the shares held by any shareholder in any class of shares or Sub-Fund would fall below such number or such value as determined by the Board of Directors, then the Company may decide that this request be treated as a request for conversion for the full balance of such shareholder's holding of shares in such class or Sub-Fund.

The shares which have been converted into shares of another class or another Sub-Fund shall be cancelled.

**Art. 12. Limitation to the ownership of Shares.** The Company may restrict or prevent the ownership of shares in the Company by any person, firm or corporate body, if in the opinion of the Company such holding may be detrimental to the Company, if it may result in a breach of any law or regulation, whether Luxembourg or foreign, or if as a result thereof the Company may become exposed to tax disadvantages or other financial disadvantages that it would not have otherwise incurred (such person, firm or corporate body to be determined by the Board of Directors being herein referred to as "Prohibited Person").

For such purposes the Company may:

A.- decline to issue any shares and decline to register any transfer of a share, where it appears to it that such registry or transfer would or might result in legal or beneficial ownership of such shares by a Prohibited Person; and/or

B.- at any time require any person whose name is entered in, or any person seeking to register the transfer of shares on the register of shareholders, to furnish it with any information, supported by affidavit, which it may consider necessary for the purpose of determining whether or not beneficial ownership of such shareholder's shares rests in a Prohibited Person, or whether such registry will result in beneficial ownership of such shares by a Prohibited Person; and/or

C.- decline to accept the vote of any Prohibited Person at any meeting of shareholders of the Company; and/or

D.- where it appears to the Company that any Prohibited Person either alone or in conjunction with any other person is a beneficial owner of shares, direct such shareholder to sell his shares and to provide to the Company evidence of the sale within thirty (30) days of the notice. If such shareholder fails to comply with the direction, the Company may compulsorily redeem or cause to be redeemed from any such shareholder all shares held by such shareholder in the following manner:

(1) The Company shall serve a second notice (the "Purchase Notice") upon the shareholder holding such shares or appearing in the register of shareholders as the owner of the shares to be purchased, specifying the shares to be purchased as aforesaid, the manner in which the Purchase Price will be calculated and the name of the purchaser.

Any such Purchase Notice may be served upon such shareholder by posting the same in a prepaid registered envelope addressed to such shareholder at his last address known to or appearing in the books of the Company. The said shareholder shall thereupon forthwith be obliged to deliver to the Company the share certificate or certificates representing the shares specified in the Purchase Notice.

Immediately after the close of business on the date specified in the Purchase Notice, such shareholder shall cease to be the owner of the shares specified in such Purchase Notice and, in the case of registered shares, his name shall be removed from the register of shareholders, and in the case of bearer shares, the certificate or certificates representing such shares shall be cancelled.

(2) The price at which each such share is to be purchased (the "Purchase Price") shall be an amount based on the net asset value per share of the relevant class as at the Valuation Day specified by the Board of Directors for the redemption of shares in the Company next preceding the date of the Purchase Notice or next succeeding the surrender of the share certificate or certificates representing the shares specified in such notice, whichever is lower, all as determined in accordance with Article 10 hereof, less any service charge provided therein.

(3) Payment of the Purchase Price will be made available to the former owner of such shares normally in the currency fixed by the Board of Directors for the payment of the redemption price of the shares of the relevant class and will be deposited for payment to such owner by the Company with a bank in Luxembourg or elsewhere (as specified in the Purchase Notice) upon final determination of the Purchase Price following surrender of the share certificate or certificates specified in such notice and unmatured dividend coupons attached thereto. Upon service of the Purchase Notice as aforesaid such former owner shall have no further interest in such shares or any of them, nor any claim against the Company or its assets in respect thereof, except the right to receive the Purchase Price (without interest) from such bank following effective surrender of the share certificate or certificates as aforesaid. Any funds receivable by a shareholder under this paragraph, but not collected within a period of six months from the date specified in the Purchase Notice, may not thereafter be claimed and shall be deposited with the "Caisse de Consignation". The Board of Directors shall have power from time to time to take all steps necessary to perfect such reversion and to authorize such action on behalf of the Company.

(4) The exercise by the Company of the power conferred by this Article shall not be questioned or invalidated in any case, on the ground that there was insufficient evidence of ownership of shares by any person or that the true ownership of any shares was otherwise than appeared to the Company at the date of any Purchase Notice, provided in such case the said powers were exercised by the Company in good faith.

"Prohibited Person" as used herein does neither include any subscriber to shares of the Company issued in connection with the incorporation of the Company while such subscriber holds such shares nor any securities dealer who acquires shares with a view to their distribution in connection with an issue of shares by the Company.

Prohibited Person does include any non well-informed investor within the meaning of Article 2 of the SIF Law.

A well-informed investor, as defined by Article 2 of the SIF Law shall include: an institutional investor, a professional investor or any other investor who meets the following conditions:

a) he has confirmed in writing that he adheres to the status of wellinformed investor, and

b) (i) he invests the equivalent in USD of a minimum of EUR one hundred and twenty five thousand (EUR 125,000) in the Company, or (ii) he has been the subject of an assessment made by a credit institution within the meaning of Directive 2006/48/EC, by an investment firm within the meaning of Directive 2004/39/EC or by a management company within the meaning of Directive 2001/107/EC certifying his expertise, his experience and his knowledge in adequately apprising an investment in the Company.

The conditions set forth in the paragraph above are not applicable to the directors and other persons who intervene in the management of the Company.

Prohibited Person does further include "U.S. Person" which means a person as defined in Regulation S of the United States Securities Act of 1933 and thus shall include but not limited to, (i) a natural person who is a resident of the United States; (ii) a corporation, partnership or other entity, other than an entity organized principally for passive investment,

organized under the laws of the United States and which has its principal place of business in the United States; (iii) an estate or trust, the income of which is subject to United States income tax regardless of the source; (iv) a pension plan for the employees, officers or principals of an entity organized and with its principal place of business in the United States; (v) an entity organized principally for passive investment such as a pool, investment company or other similar entity; provided, that units of participation in the entity held by persons who qualify as U.S. persons or otherwise as qualified eligible persons represent in the aggregate 10% or more of the beneficial interests in the entity, and that such entity was formed principally for the purpose of investment by such persons in a commodity pool the operator of which is exempt from certain requirements of Part 4 of the U.S. Commodity Futures Trading Commission's regulations by virtue of its participants being non-U.S. Persons; or (vi) any other "U.S. Person" as such term may be defined in Regulation S under the U.S. Securities Act of 1933, as amended, or in regulations adopted under the U.S. Commodity Exchange Act of 1922, as amended..

U.S. Person as used herein does neither include any subscriber to Shares of the Company issued in connection with the incorporation of the Company while such subscriber holds such Shares nor any securities dealer who acquires Shares with a view to their distribution in connection with an issue of shares by the Company.

**Art. 13. Determination of Net Asset Value.** The net asset value per share of each class of shares within each Sub-Fund shall be expressed in the reference currency of the relevant class or Sub-Fund and shall be determined as of any Valuation Day by dividing the net assets of the Company attributable to each class of shares, being the value of the portion of assets less the portion of liabilities attributable to such class, on any such Valuation Day, by the total number of Shares in the relevant class then outstanding, in accordance with the valuation rules set forth below. The net asset value per share may be rounded up or down to the nearest unit of the relevant reference currency as the Board of Directors shall determine. If since the time of determination of the net asset value there has been a material change in the quotations in the markets on which a substantial portion of the investments attributable to the relevant class of shares are dealt in or quoted, the Company may, in order to safeguard the interests of the shareholders and the Company, cancel the first valuation and carry out a second valuation.

The valuation of the net asset value of the different classes of shares shall be made in the following manner:

I. The assets of the Company shall include:

- (i) all cash on hand or on deposit, including any interest accrued thereon;
- (ii) all bills and demand notes and accounts receivable (including proceeds of securities sold but not delivered);
- (iii) all bonds, time notes, shares, debenture stocks, units/shares in undertakings for collective investment, subscription rights, warrants, options and other investments and securities owned or contracted for by the Company;
- (iv) all stock, stock dividends, cash dividends and cash distributions receivable by the Company (provided that the Company may make adjustments with regard to fluctuations in the market value of securities caused by trading ex-dividends, ex-rights or by similar practices);
- (v) all interest accrued on any interest-bearing securities owned by the Company except to the extent that the same is included or reflected in the principal amount of such security;
- (vi) the preliminary expenses of the Company insofar as the same have not been written off;
- (vii) property investments or property rights registered in the name of the Company or the Company's wholly owned subsidiaries;
- (viii) shareholdings in convertible and other debt securities of real estate companies; and
- (ix) all other assets of every kind and nature, including prepaid expenses.

The value of the assets shall be determined as follows:

- a) the value of any cash on hand or on deposit, bills and demand notes and accounts receivable (including any rebates on fees and expenses payable by any undertakings for collective investment and/or a separate account, in which the Company may invest), prepaid expenses, cash dividends declared and interest accrued, and not yet received shall be deemed to be the full amount thereof, unless, however, the same is unlikely to be paid or received in full, in which case the value thereof shall be determined after making such discount as the Board of Directors may consider appropriate to reflect the true value thereof;
- b) the value of securities which are quoted, traded or dealt in on any stock exchange (including quoted units or shares of closed-ended undertakings for collective investment) shall be based on the latest available closing price or, if not available, on the average price on the stock exchange which is normally the principal market of such securities, and each security traded on any other regulated market shall be valued in a manner as similar as possible to that provided in relation to quoted securities;
- c) for non-quoted securities or securities not traded or dealt in on any stock exchange or other regulated market (including non-quoted securities of closed-ended undertakings for collective investment), as well as quoted or non-quoted securities on such other market for which no valuation price is readily available, or securities for which the quoted prices are, in the opinion of the Board of Directors, not representative of the fair market value, the value thereof shall be determined prudently and in good faith by the Board of Directors on the basis of foreseeable sales prices;

d) units or securities issued by any open-ended undertakings for collective investment shall be valued at their last available net asset value or price, whether estimated or final, as reported or provided by such funds or their agents;

e) liquid assets and money market instruments may be valued at nominal value plus any accrued interest or on an amortised cost basis;

f) the liquidation value of futures, forward or options contracts not traded on exchanges or on other organised markets shall mean their net liquidation value determined, pursuant to the policies established or approved by the Board of Directors, on a basis consistently applied for each different variety of contracts. The liquidation value of futures, forward or options contracts traded on exchanges or other organised markets shall be based upon the last available settlement prices of these contracts on exchanges and organised markets on which the particular contracts are traded on behalf of the Company; provided that if a futures, forward or options contract could not be liquidated on the day with respect to which the net asset value is being determined, the basis for determining the liquidation value of such contract shall be such value as the Board of Directors may deem fair and reasonable; and

g) all other securities and assets will be valued at fair market value as determined in good faith pursuant to procedures established by the Board of Directors.

The Board of Directors is authorised to apply other valuation principles for the assets of the Company and/or any Sub-Fund if the aforesaid valuation methods appear impossible to apply in the circumstances or inappropriate for the asset concerned.

The value of assets denominated in a currency other than the reference currency of a Sub-Fund or class shall be determined by taking into account the rate of exchange prevailing at Luxembourg at the time of the determination of the net asset value.

For those undertakings for collective investment in transferable securities (“UCITS”) and other undertakings for collective investment which are domiciled in Luxembourg for which a single net asset value is calculated and which are also listed on a stock exchange, the price used will be the single net asset value as established by the relevant promoter or administrator of those UCITS and other undertakings for collective investment, whether estimated or final, and not the ones listed on a stock exchange. This net asset value may differ from that quoted on the relevant stock exchange.

To the extent that the Board of Directors consider that it is in the best interest of the shareholders given the size of a relevant Sub-Fund, prevailing market conditions and the level of subscriptions and redemptions in such Sub-Fund, the net asset value of such Sub-Fund may be calculated using securities bid or offer prices and adjusted considering any dealing charges and sales commissions incurred.

II. The liabilities of the Company shall include:

(i) all loans, bills and accounts payable;

(ii) all accrued or payable administrative expenses (including but not limited to investment advisory fee, performance or management fee, custodian fee and corporate agents’ fees);

(iii) all known liabilities, present and future, including all matured contractual obligations for payments of money or property, including the amount of any unpaid dividends declared by the Company where the Valuation Day falls on the record date for determination of the person entitled thereto or is subsequent thereto;

(iv) an appropriate provision for future taxes based on capital and income to the Valuation Day, as determined from time to time by the Company, and other provisions if any authorized and approved by the Board of Directors covering among others liquidation expenses; and

(v) all other liabilities of the Company of whatsoever kind and nature except liabilities represented by shares in the Company, as more fully described in the Articles.

III. The assets shall be allocated as follows:

The Board of Directors shall establish a Sub-Fund in respect of each class of shares and may establish a Sub-Fund in respect of two or more classes of shares in the following manner:

a) If two or more classes of shares relate to one Sub-Fund, the assets attributable to such classes shall be commonly invested pursuant to the specific investment policy of the Sub-Fund concerned. Within a Sub-Fund, classes of shares may be defined from time to time by the Board of Directors so as to correspond to (i) a specific distribution policy, such as entitling to distributions or not entitling to distributions and/or (ii) a specific sales and redemption charge structure and/or (iii) a specific management or advisory fee structure, and/or (iv) a specific distribution fee structure, and/or (v) a specific currency, (vi) the use of different hedging techniques in order to protect in the reference currency of the relevant Sub-Fund the assets and returns quoted in the currency of the relevant class of shares against long-term movements of their currency of quotation; and/or (vii) any other specific features applicable to one class;

b) The proceeds to be received from the issue of shares of a class shall be applied in the books of the Company to the Sub-Fund established for that class of shares, and the relevant amount shall increase the proportion of the net assets of such Sub-Fund attributable to the class of shares to be issued, and the assets and liabilities and income and expenditure attributable to such class or classes shall be applied to the corresponding Sub-Fund subject to the provisions of this Article;

c) Where any asset is derived from another asset, such derivative asset shall be applied in the books of the Company to the same Sub-Fund as the assets from which it was derived and on each revaluation of an asset, the increase or decrease in value shall be applied to the relevant Sub-Fund;



d) Where the Company incurs a liability which relates to any asset of a particular class or Sub-Fund or to any action taken in connection with an asset of a particular class or Sub-Fund, such liability shall be allocated to the relevant class or Sub-Fund;

e) In the case where any asset or liability of the Company cannot be considered as being attributable to a particular class of shares or Sub-Fund, such asset or liability shall be allocated to all the classes of shares or Sub-Funds pro rata to the net asset values of the relevant classes of shares or Sub-Funds or in such other manner as determined by the Board of Directors acting in good faith. Each class of shares or Sub-Fund shall only be responsible for the liabilities which are attributable to such class of shares or Sub-Fund;

f) Upon the payment of distributions to the holders of any class of shares, the net asset value of such class of shares shall be reduced by the amount of such distributions.

All valuation regulations and determinations shall be interpreted and made in accordance with generally accepted accounting principles.

In the absence of bad faith, gross negligence or manifest error, every decision in calculating the net asset value taken by the Board of Directors or by any bank, company or other organization which the Board of Directors may appoint for the purpose of calculating the net asset value, shall be final and binding on the Company and present, past or future shareholders.

IV. For the purpose of this Article:

1) Shares of the Company to be redeemed under Article 10 hereof shall be treated as existing and taken into account until immediately after the time specified by the Board of Directors on the Valuation Day on which such redemption is made and from such time and until paid by the Company the price therefore shall be deemed to be a liability of the Company;

2) Shares to be issued by the Company shall be treated as being in issue as from the time specified by the Board of Directors on the Valuation Day on which such issue is made and from such time and until received by the Company the price therefore shall be deemed to be a debt due to the Company;

3) all investments, cash balances and other assets expressed in currencies other than the reference currency of the relevant Sub-Fund shall be valued after taking into account the market rate or rates of exchange in force on the relevant Valuation Day; and

4) where on any Valuation Day the Company has contracted to:

- purchase any asset, the value of the consideration to be paid for such asset shall be shown as a liability of the Company and the value of the asset to be acquired shall be shown as an asset of the Company;

- sell any asset, the value of the consideration to be received for such asset shall be shown as an asset of the Company and the asset to be delivered shall not be included in the assets of the Company;

provided however, that if the exact value or nature of such consideration or such asset is not known on such Valuation Day, then its value shall be estimated by the Company.

**Art. 14. -Suspension of Determination of Net Asset Value.** With respect to each class of shares, the net asset value per share and the subscription, redemption and conversion price of shares shall be calculated from time to time by the Company or any agent appointed thereto by the Company, at a frequency determined by the Board of Directors, such date or time of calculation being referred to herein as the "Valuation Day".

The Board of Directors may temporarily suspend the determination of the net asset value of one or more Sub-Fund or class of shares and the issue, redemption and conversion of shares in the following cases:

a) during any period when any of the principal stock exchanges or regulated markets on which a substantial portion of the investments of the relevant Sub-Fund for the time being are quoted or when one or more exchange markets in the currency in which a substantial portion of the assets of the Company is denominated, are closed, other than for ordinary holidays or during which dealings are substantially restricted or suspended, provided that such restriction or suspension affects the valuation of the investments of the Company attributable to such Sub-Fund;

b) during the existence of any state of affairs which constitutes an emergency, in the opinion of the Board of Directors, as a result of which disposal or valuation of investments of the relevant Sub-Fund by the Company is not possible;

c) during political, economic, military, monetary or other emergency beyond the control, liability and influence of the Company makes the disposal of the assets of any Sub-Fund impossible under normal conditions or such disposal would be detrimental to the interests of the shareholders;

d) during any breakdown in the means of communication normally employed in determining the price or value of any of the relevant SubFund's investments or the current price or value on any market or stock exchange or any other reason makes it impossible to determine the value of a major portion of the assets of any Sub-Fund;

e) when for any other reason the prices of any investments owned by the Company attributable to a Sub-Fund cannot promptly or accurately be ascertained (including the suspension of the calculation of the net asset value of an underlying undertaking for collective investment);

f) during any period when the Company is unable to repatriate funds for the purpose of making payments on the redemption of shares of a Sub-Fund or during which any transfer of funds involved in the realisation or acquisition of

investments or payments due on redemption of shares cannot, in the opinion of the Board of Directors, be effected at normal rates of exchange;

g) during any period when the Board of Directors so decides, provided all shareholders are treated on an equal footing and all relevant laws and regulations are applied (i) as soon as an extraordinary general meeting of shareholders of the Company or a Sub-Fund has been convened for the purpose of deciding on the liquidation or dissolution of the Company or a Sub-Fund and (ii) when the directors are empowered to decide on this matter, upon their decision to liquidate or dissolve a Sub-Fund;

h) any other circumstances beyond the control of the Company that would prevent it from performing its obligations of calculation of net asset value per share, or of issuance, redemption and conversion of shares as provided in the sales documents.

In circumstances where (i) one or more pricing sources fail to provide valuations to the administrative agent, which could have a significant impact on the net asset value, or where (ii) the value of any asset(s) may not be determined as rapidly and accurately as required, the administrative agent is authorized to postpone the net asset value calculation and as a result may be unable to determine subscription and redemption prices. The Board of Directors shall be informed immediately by the administrative agent should this situation arise. The Board of Directors may then decide to suspend the calculation of the net asset value in accordance with the procedures described above.

When exceptional circumstances might adversely affect shareholders' interests or in the case that significant requests for subscription, redemption or conversion are received, the directors reserve the right to set the value of shares in one or more Sub-Funds only after having sold the necessary securities, as soon as possible, on behalf of the Sub-Fund(s) concerned. In this case, subscriptions, redemptions and conversions that are simultaneously in the process of execution will be treated on the basis of a single net asset value in order to ensure that all shareholders having presented requests for subscription, redemption or conversion are treated equally.

Any such suspension of the calculation of the net asset value shall be notified to shareholders, or published in a newspaper, if deemed appropriate by the Board of Directors.

Notice will likewise be given to any applicant or shareholder, as the case may be, applying for purchase, redemption, or conversion of shares in the relevant Sub-Fund(s).

Suspended subscriptions, redemptions and conversions will be taken into account on the first Valuation Day after the suspension ends.

Such suspension as to any class of shares shall have no effect on the calculation of the net asset value per share, the issue, redemption and conversion of shares of any other class of shares.

Any request for subscription, redemption or conversion shall be irrevocable except in the event of a suspension of the calculation of the net asset value.

**Art. 15. Board of Directors.** The Company shall be managed by a Board of Directors composed of not less than three (3) members, who need not be shareholders.

However, if the Company is incorporated by one single shareholder or if it is noted at a shareholders' meeting that all the shares issued by the Company are held by one single shareholder, the Company may be managed by one single director until the first annual shareholders' meeting following the moment where the Company has noted that its shares are held by more than one shareholder.

The directors shall be appointed by the shareholders at a general meeting of the shareholders for a term not exceeding six (6) years. They may be re-elected. The shareholders shall also set the term of office, the remuneration and the number of directors.

If a legal entity is appointed as director, such legal entity must designate a permanent individual representative who shall perform this role in the name and on behalf of the legal entity. The relevant legal entity may only remove its permanent representative if it appoints his successor at the same time.

In the event of a vacancy in the office of director because of death, retirement or otherwise, the remaining directors may meet and elect, by majority vote, a director to fill such vacancy until the next meeting of shareholders which shall take a final decision regarding such nomination.

**Art. 16. Meetings of the Board of Directors.** The Board of Directors shall choose a chairman among its members. It may choose a secretary, who need not be a director, who shall write and keep the minutes of the meetings of the Board of Directors and of the general meetings of the shareholders.

The Board of Directors shall meet upon call by the chairman or any two directors at the Company's registered office or any other location in Luxembourg which will be specified in the convening notice to the meeting.

The chairman shall preside at the meetings of the Board of Directors and at the general meetings of the shareholders. In his absence, the directors or the shareholders shall decide by a majority vote that another director, or in case of a general meeting of shareholders, that any other person shall preside at such meetings.

The Board of Directors may appoint any officers, including a general manager and any assistant general managers as well as any other officers deemed necessary for the operation and management of the Company. Such appointments may

be cancelled at any time by the Board of Directors. The officers shall have the rights and duties conferred upon them by the Board of Directors.

Written convening notice of any meeting of the Board of Directors shall be given to all directors at least twenty-four hours prior to the date set for such meeting, except in circumstances of emergency, in which case the nature of such circumstances shall be set forth in the convening notice of such meeting. This convening notice may be waived by consent in writing of each member of the Board of Directors, by telegram, telex, telefax, electronic mails or any other similar means of communication. Separate notice shall not be required for meetings held at times and places fixed in a resolution adopted by the Board of Directors.

Any director may act at any meeting by appointing in writing, by telegram, telex or telefax or any other similar means of communication another director as his proxy. A director may represent several directors.

Any director may participate in a meeting of the Board of Directors by conference-call or video-conference or by other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear one another on a continuous basis and allowing an effective participation of all such persons in the meeting. Participating in a meeting by such means shall constitute presence in person at such meeting. A meeting held through such means of communication is deemed to be held at the registered office of the Company.

The directors may only act at duly convened meetings of the Board of Directors. The directors may not bind the Company by their individual signatures, except if specifically authorized thereto by resolution of the Board of Directors.

The Board of Directors can deliberate or act validly only if at least the half of the directors is present or represented at a meeting of the Board of Directors.

Resolutions are taken by a majority vote of the directors present or represented at a meeting of the Board of Directors. In the event that at any meeting the numbers of votes for or against a resolution are equal, the chairman of the meeting shall have a casting vote.

Resolutions of the Board of Directors will be recorded in minutes signed by the chairman of the meeting or by any two directors. Copies of extracts of such minutes to be produced in judicial proceedings or elsewhere will be validly signed by the chairman of the meeting or any two directors.

Resolutions in writing approved and signed by all directors shall have the same effect as resolutions voted at the meetings of the Board of Directors. Each director shall approve such resolution in writing, by telegram, telex, telefax or any other similar means of communication.

Such approval shall be confirmed in writing and all documents shall form the record that proves that such decision has been taken.

**Art. 17. Powers of the Board of Directors.** The Board of Directors is vested with the broadest powers to perform all acts of disposition and administration within the Company's purpose, in compliance with the investment policy as determined in Article 18 hereof.

All powers not expressly reserved by law or by the present Articles to the general meeting of shareholders are in the competence of the Board of Directors.

The Board of Directors may delegate its powers to conduct the daily management and affairs of the Company (including the right to act as authorized signatory for the Company) and its powers to carry out acts in furtherance of the corporate policy and purpose to one or several physical persons or corporate entities, which need not be members of the Board of Directors, who shall have the powers determined by the Board of Directors and who may, if the Board of Directors so authorizes, sub-delegate their powers.

The Board of Directors may also confer special powers of attorney by notarial or private proxy.

**Art. 18. Investment Policies and Restrictions.** The Board of Directors, based upon the principle of risk spreading, has the power to determine (i) the investment policies and strategies to be applied in respect of each Sub-Fund, (ii) the hedging strategy, if any, to be applied to specific classes of shares within particular Sub-Funds and (iii) the course of conduct of the management and business affairs of the Company, all within the restrictions as shall be set forth by the Board of Directors in compliance with applicable laws and regulations.

**Art. 19. Signatory Authority.** Vis-à-vis third parties, the Company is validly bound by the joint signatures of any two directors or by the joint or single signature(s) of any other person(s) to whom authority has been delegated by the Board of Directors.

**Art. 20. Conflict of Interests.** No contract or other transaction between the Company and any other company or firm shall be affected or invalidated by the fact that any one or more of the directors or officers of the Company is interested in, or is a director, associate, officer or employee of such other company or firm.

Any director or officer of the Company who serves as a director, officer or employee of any company or firm with which the Company shall contract or otherwise engage in business shall not, by reason of such affiliation with such other company or firm, be prevented from considering and voting or acting upon any matters with respect to such contract or other business.

In the event that any director or officer of the Company may have in any transaction of the Company an interest opposite to the interests of the Company, except for day-to-day transactions concluded in the normal terms such director or officer shall inform the Board of Directors of such opposite interest and shall not consider or vote on any such transaction, and such transaction and such interest of the director or officer therein shall be reported to the following general meeting of shareholders.

The term "opposite interest", as used in the preceding sentence, shall not include any relationship with or without interest in any matter, position or transaction involving the investment manager, the management company, the Custodian or such other person, company or entity as may from time to time be determined by the Board of Directors in its discretion.

**Art. 21. Indemnification of Directors.** The Company shall indemnify any director or officer and his heirs, executors and administrators, against any expense reasonably incurred by him in connection with any action, suit or proceeding to which he may be made a party by reason of his being or having been a director or officer of the Company or, at its request, of any other company of which the Company is a shareholder or a creditor, and from which he is not entitled to be indemnified, except in relation to matters as to which he shall be finally adjudged in such action, suit or proceeding to be liable for gross negligence or misconduct; in the event of a settlement, indemnification shall be provided only in connection with such matters covered by the settlement where the person to be indemnified did not commit such a breach of duty. The foregoing right of indemnification shall not exclude other rights to which he may be entitled.

**Art. 22. Auditors.** The accounting data related in the annual report of the Company shall be examined by an auditor (réviseur d'entreprises agréé) appointed by the general meeting of shareholders and remunerated by the Company.

**Art. 23. General Meeting of Shareholders.** The general meeting of shareholders shall represent all the shareholders of the Company. Its resolutions shall be binding upon all the shareholders of the Company regardless of class of shares held by them. It shall have the broadest powers to order, carry out or ratify acts relating to the operations of the Company.

If the Company has only one single shareholder, such shareholder shall exercise the powers of the general meeting of shareholders.

General meetings of shareholders shall be convened by the Board of Directors. It must be convened upon the request of shareholders representing at least ten per cent (10%) of the share capital of the Company. Shareholders representing at least ten per cent (10%) of the share capital of the Company may request the adjunction of one or several items to the agenda of any general meeting of shareholders. Such request must be addressed to the registered office of the Company by registered mail at least five (5) days before the date of the meeting.

The annual general meeting shall be held on the last Friday of April of each year at 11:00 a.m. Luxembourg time at the registered office of the Company or at another place in Luxembourg, as specified in the convening notice. If such day is not a day on which banks are open for normal business in Luxembourg (a "Business Day"), the annual general meeting shall be held on the next following Business Day.

Other general meetings of shareholders may be held at such places and times as may be specified in the respective convening notices.

General meetings of shareholders shall be convened pursuant to a notice setting forth the agenda and sent by registered letter at least 8 days prior to the meeting to each shareholder at the address of each registered shareholders recorded in the register of shareholders. The giving of such notice to registered shareholders need not be justified to the meeting. The agenda shall be prepared by the Board of Directors except in the instance where the meeting is called on the written demand of the shareholders in which instance the Board of Directors may prepare a supplementary agenda.

If bearer shares are issued the notice of meeting shall in addition be published as provided by law in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, in one or more Luxembourg newspapers, and in such other newspapers as the Board of Directors may decide.

If all shares are in registered form and if no publications are made, notices to shareholders may be mailed by registered mail only.

If all shareholders are present or represented and consider themselves as being duly convened and informed of the agenda, general meetings of shareholders may take place without convening notice.

The holders of bearer shares are obliged, in order to be admitted to the general meetings, to deposit their share certificates with an institution specified in the convening notice at least five clear days prior to the date of the meeting.

The Board of Directors may determine all other conditions that must be fulfilled by shareholders in order to attend any general meeting of shareholders.

The business transacted at any meeting of the shareholders shall be limited to the matters contained in the agenda (which shall include all matters required by law) and business incidental to such matters.

Each share of whatever class is entitled to one vote, in compliance with Luxembourg law and these Articles.

A shareholder may act at any general meeting of shareholders by giving a written proxy or by cable, telegram or facsimile transactions to another person, who need not be a shareholder and who may be a director of the Company.

Shareholders taking part in a meeting through video-conference or through other means of communication allowing their identification are deemed to be present for the computation of the quorums and votes. The means of communication

used must allow all the persons taking part in the meeting to hear one another on a continuous basis and must allow an effective participation of all such persons in the meeting.

Each shareholder may vote through voting forms sent by post or facsimile to the registered office of the Company or to the address specified in the convening notice. The shareholders may only use voting forms provided by the Company and which contain at least the place, date and time of the meeting, the agenda of the meeting, the proposal submitted to the decision of the meeting, as well as for each proposal three boxes allowing the shareholder to vote in favour of, against, or abstain from voting on each proposed resolution by ticking the appropriate box.

Voting forms which show neither a vote in favour, nor against the proposed resolution, nor an abstention, are void. The Company will only take into account voting forms received prior to the general meeting which they relate to i.e. the Business Day before such meeting.

Unless otherwise provided by law or herein, resolutions of any general meeting of shareholders duly convened are passed by a simple majority of the validly cast votes which for the avoidance of doubt shall not include abstention, nil vote and blank ballot paper.

**Art. 24. General Meetings in a Sub-Fund or in a Class of Shares.** Each amendment to the Articles entailing a variation of rights of a class or classes issued in respect of any Sub-Fund must be approved by a resolution of the shareholders' meeting of the Company and of separate meeting(s) of the holders of shares of the relevant Sub-Fund or class(es) of shares concerned.

The provisions of Article 23 shall apply, mutatis mutandis, to such general meetings.

Each share is entitled to one vote in compliance with Luxembourg law and these Articles.

Shareholders may act either in person or by giving a written proxy to another person who needs not be a shareholder. The fractions of shares do not confer any voting rights upon their holders.

**Art. 25. Custodian.** To the extent required by law, the Company shall enter into a custody agreement with a banking or saving institution as defined by the law of 5 April, 1993 on the financial sector, as amended (herein referred to as the "Custodian").

The Custodian shall fulfil the duties and responsibilities as provided in the custody agreement.

If the Custodian desires to retire, the Board of Directors shall use its best endeavours to find a successor custodian within two months of the effectiveness of such retirement. The directors may terminate the appointment of the Custodian but shall not remove the Custodian unless and until a successor custodian shall have been appointed to act in the place thereof.

**Art. 26. Fiscal Year.** The Company's year commences on the first of January of each year and ends on the thirty-first of December of the same year.

**Art. 27. Distributions.** The general meeting of shareholders of the class or classes issued in respect of any Sub-Fund shall, upon proposal from the Board of Directors and within the limits provided by law, determine how the results of such Sub-Fund shall be disposed of, and may from time to time declare, or authorize the Board of Directors to declare, distributions.

For any class of shares entitled to distributions, the Board of Directors may decide to pay interim dividends in compliance with the conditions set forth by law.

Payments of distributions to holders of registered shares shall be made to such shareholders at their addresses in the register of shareholders. Payments of distributions to holders of bearer shares shall be made upon presentation of the dividend coupon to the agent or agents therefore designated by the Company.

Distributions may be paid in such currency and at such time and place that the Board of Directors shall determine from time to time.

For each Sub-Fund or class of shares, the directors may decide on the payment of interim dividends in compliance with legal requirements.

The Board of Directors may decide to distribute stock dividends in lieu of cash dividends upon such terms and conditions as may be set forth by the Board of Directors.

Any distribution that has not been claimed within five years of its declaration shall be forfeited and revert to the Sub-Fund relating to the relevant class or classes of shares.

No interest shall be paid on a dividend declared by the Company and kept by it at the disposal of its beneficiary.

**Art. 28. Dissolution and Merger of Sub-Funds or Classes of Shares.**

(1) A Sub-Fund of the Company may be terminated by resolution of the Board of Directors if the net asset value of such Sub-Fund has decreased to, or has not reached, an amount determined by the Board of Directors to be the minimum level for such Sub-Fund to be operated in an economically efficient manner or in the event of special circumstances beyond its control, such as political, economic, or military emergencies, or if the Board of Directors should conclude, in light of prevailing market or other conditions, including conditions that may adversely affect the ability of the Sub-Fund to operate in an economically efficient manner, and with due regard to the best interests of shareholders, that such Sub-Fund should be terminated. In such event, the assets of the Sub-Fund shall be realized, the liabilities discharged and the net proceeds

of realization distributed to shareholders in proportion to their holding of shares in that Sub-Fund and such other evidence of discharge as the Board of Directors may reasonably require. In such event, notice will be sent to the shareholders at their addresses indicated in the register of shareholders or will be published in such newspapers as determined from time to time by the Board of Directors. No shares shall be redeemed after the date of the decision to liquidate the Sub-Fund. Assets, which could not be distributed to shareholders upon the close of the liquidation of the Sub-Fund concerned, will be deposited with the Caisse de Consignation in Luxembourg on behalf of their beneficiaries.

A class of share may be terminated under the terms and procedures set forth by the Board of Directors in the sales documents.

Notwithstanding the powers conferred to the Board of Directors by the preceding paragraphs, the shareholders of any one or all classes of shares issued in any Sub-Fund may at a general meeting of such shareholders, upon proposal from the Board of Directors, redeem all the shares of the relevant class or classes and refund to the shareholders the net asset value of their shares (taking into account actual realization prices of investments and realization expenses) calculated for the Valuation Day at which such decision shall take effect. There shall be no quorum requirements for such general meeting of shareholders which shall decide by resolution taken by simple majority of the validly cast votes.

All redeemed shares shall be cancelled.

(2) A Sub-Fund may merge with one or more other Sub-Fund(s) of the company by resolution of the Board of Directors if the net asset value of such Sub-Fund has decreased to, or has not reached, an amount determined by the Board of Directors to be the minimum level for such Sub-Fund to be operated in an economically efficient manner or in the event of special circumstances beyond its control, such as political, economic, or military emergencies, or if the Board of Directors should conclude, in light of prevailing market or other conditions, including conditions that may adversely affect the ability of the Sub-Fund to operate in an economically efficient manner, and with due regard to the best interests of shareholders, that such Sub-Fund should be merged. In such events, notice will be sent to the shareholders at their addresses indicated in the register of shareholders notice shall be published in such newspapers as determined from time to time by the Board of Directors. Each shareholder of the relevant Sub-Fund shall be given the option, within a period to be determined by the Board of Directors (but not being less than one month) and published in said newspapers if any, to request free of any redemption charge either the repurchase of its shares or the exchange of its shares against shares of any Sub-Fund not concerned by the merger.

A class of share may merge with one or more other class(es) of shares be under the terms and procedures set forth by the Board of Directors in the sales documents.

A Sub-Fund may be contributed to another Luxembourg investment fund submitted to the SIF Law or to Part II of the law of December 17, 2010 on undertakings for collective investment by resolution of the Board of Directors in the event of special circumstances beyond its control, such as political, economic, or military emergencies, or if the Board of Directors should conclude, in light of prevailing market or other conditions, including conditions that may adversely affect the ability of a Sub-Fund to operate in an economically efficient manner, and with due regard to the best interests of shareholders, that a Sub-Fund should be contributed to another fund. In such events, notice shall be sent to the shareholders at their addresses indicated in the register of shareholders or published in such newspapers as determined from time to time by the Board of Directors. Each shareholder of the relevant Sub-Fund shall be given the possibility within a period to be determined by the Board of Directors, but not being less than one month, and published in said newspapers if any, to request, free of any redemption charge, the repurchase of its shares. At the close of such period, the contribution shall be binding for all shareholders who did not request a redemption. In the case of a contribution to an unincorporated investment fund, however, the contribution will be binding only on shareholders who expressly agreed to the contribution. When a Sub-Fund is contributed to another investment fund, the valuation of the Sub-Fund's assets shall be verified by an auditor who shall issue a written report at the time of the contribution.

Notwithstanding the powers conferred to the Board of Directors by the preceding paragraphs, a merger of any Sub-Fund to another Sub-Fund of the Company may be decided upon by a general meeting of the shareholders of the Sub-Fund concerned for which there shall be no quorum requirements and which will decide upon such a merger by resolution taken by simple majority of the validly cast votes.

A merger of any Sub-Fund of the Company to another Luxembourg investment fund submitted to the SIF Law or to Part II of the law of December 17, 2010 on undertakings for collective investment or to any Sub-Fund thereof shall require a resolution of the shareholders of such Sub-Fund taken with fifty percent quorum requirement of the shares in issue and adopted at a super-majority of two thirds of the votes validly cast at such meeting, except when such a contribution is to be implemented with a Luxembourg investment fund of the contractual type (fonds commun de placement) or a foreign based investment fund, in which case such resolutions shall be binding only on those shareholders who have voted in favour of such contribution.

(3) The Board of Directors may also, under the same circumstances as provided above, decide to merge any of its Sub-Funds to a non Luxembourg investment fund.

A Sub-Fund may exclusively be contributed to non Luxembourg investment fund upon approval of all the shareholders of the classes issued in the relevant Sub-Fund or under the condition that only the assets of the consenting shareholders be transferred to the non Luxembourg investment fund.

(4) If the directors determine that it is in the interests of the shareholders of the relevant Sub-Fund or that a change in the economic or political situation relating to the Sub-Fund concerned has occurred which would justify it, the reorganisation of one Sub-Fund, by means of a division into two or more Sub-Funds, may take place. This decision will be notified to shareholders in the manner described above. The notification will also contain information about the two or more new Sub-Funds. The notification will be made one month before the date on which the reorganization becomes effective in order to enable the shareholders to request the sale of their shares, free of charge, before the operation involving division into two or more Sub-Funds becomes effective.

**Art. 29. Dissolution of the Company.** The Company may at any time be dissolved by a resolution of the general meeting of shareholders subject to the quorum and majority requirements referred to in Article 32 hereof.

Whenever the share capital falls below two-thirds of the minimum capital indicated in Article 5 hereof, the question of the dissolution of the Company shall be referred to the general meeting by the Board of Directors. The general meeting, for which no quorum shall be required, shall decide by a simple majority of the validly cast votes, which for the avoidance of doubt shall not include abstention, nil vote and blank ballot paper.

The question of the dissolution of the Company shall further be referred to the general meeting whenever the share capital falls below one-fourth of the minimum capital set by Article 5 hereof; in such an event, the general meeting shall be held without any quorum requirements and the dissolution may be decided by shareholders holding one-fourth of the shares represented and validly cast at the meeting.

The meeting must be convened so that it is held within a period of forty days from ascertainment that the net assets of the Company have fallen below two-thirds or one-fourth of the legal minimum, as the case may be.

**Art. 30. Liquidation.** Liquidation shall be carried out by one or several liquidators, who may be physical persons or legal entities, appointed by the general meeting of shareholders which shall determine their powers and their compensation.

**Art. 31. Applicable Laws.** All matters not governed by the Articles shall be determined in accordance with the Company Law and by the SIF Law as such laws have been or may be amended from time to time.

**Art. 32. Amendments to the Articles of Incorporation.** The Articles may be amended by a general meeting of shareholders subject to the quorum and majority requirements provided by the Company Law. For the avoidance of doubt, such quorum and majority requirements shall be as follows: fifty percent of the shares issued must be present or represented at the general meeting and a super-majority of two thirds of the shareholders present or represented is required to adopt a resolution. In the event that the quorum is not reached, the general meeting must be adjourned and reconvened. There is no quorum requirement for the second meeting but the majority requirement remains unchanged.

**Art. 33. Statement.** Words importing a masculine gender also include the feminine gender and words importing "persons" or "shareholders" also include corporations, partnerships associations and any other organized group of persons whether incorporated or not.

#### *Transitional Dispositions*

1. The first fiscal year shall begin on the date of the formation of the Company and shall terminate on 31 December 2012.
2. The first annual general meeting will be held on the last Friday of March 2013 at 11.00 a.m. (Luxembourg time).

#### *Subscription and Payment*

The share capital of the Company is subscribed as follows:

1. Polunin Capital Partners Limited subscribes for thirty-one (31) shares, resulting in a total payment of the equivalent in USD of EUR thirty-one thousand (31,000.- EUR).

Evidence of the above payment, totalling the equivalent in USD of EUR thirty-one thousand (31,000.- EUR) was given to the undersigned notary.

The subscriber declared that pursuant to the Articles, of the various classes of shares which the Company shall have, they will elect the class or classes of shares to which the shares subscribed to shall appertain.

#### *Declaration*

The undersigned notary herewith declares having verified the existence of the conditions enumerated in Article 26 of the Company Law and expressly states that they have been fulfilled.

#### *Expenses*

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of its incorporation are estimated at approximately EUR 2.800.-.

### General Meeting of Shareholders

The shareholder representing the entire subscribed capital and considering himself as duly convened has immediately proceeded to resolve as follows:

1. The registered office of the Company shall be 49, Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg.
2. The number of directors is fixed at three (3) and the number of statutory auditors at one (1).
3. The following persons are appointed as directors of the Company:
  - Mr. Julian Garel-Jones, born on September 18, 1966 in England, Director of Polunin Capital Partners Limited, professionally residing 146 Buckingham Palace Road, London SW 1W 9TR, U.K.
  - Mr. Terence Francis Mahony, born on October 25, 1942 in England, Managing Director of TFM Management Limited, professionally residing Appt 22B Regal Crest, 9 Robinson Road, Hong Kong.
  - Mr. Evandro Pereira, born on March 10, 1970 in Brazil, Senior Partner of Plural Capital, professionally residing Avenue Juscelino Kubitschek, 1700, 12 Andar, Sao Paulo, Brazil.
4. The independent auditor of the Company will be Deloitte S.A., 560 rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg.
5. The term of office of the directors and of the independent auditor shall end at the general meeting called to approve the accounts of the fiscal year ending on December 31, 2012 or at any time prior to such time as the general meeting of shareholders may determine.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that at the request of the appearing person, the present deed is worded in English, followed by a French version, at the request of the same appearing person, and in case of divergences between the English and the French texts, the English version will be preponderant.

The document having been read to the person appearing, known to the notary by her name, first name, civil status and residence, the said person appearing signed together with the notary the present deed.

### Suit la traduction française du texte qui précède

L'AN DEUX MILLE ONZE, LE VINGT-QUATRE OCTOBRE.

A comparu:

Polunin Capital Partners Limited, ayant son siège social au 146 Buckingham Palace Road, London SW1W 9TR, Royaume-Uni,

ici représenté par Mme Géraldine Léonard, avocat, demeurant à Luxembourg, et/ou Mme Viviane de Moreau d'Andoy, juriste, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée à Luxembourg le 24 octobre 2011.

Laquelle procuration, après signature «ne varietur» par le comparant et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte pour être soumise en même temps aux formalités d'enregistrement.

Lequel comparant, agissant en cette qualité, a requis le notaire soussigné d'arrêter les statuts d'une société anonyme à capital variable qualifiée de fonds d'investissement spécialisé qu'il déclare constituée et les statuts, comme suit.

**Art. 1<sup>er</sup>. Nom.** Il existe entre le souscripteur unique et tous ceux qui deviendraient propriétaires par la suite des actions ci-après émises, une société anonyme à capital variable qualifiée de fonds d'investissement spécialisé (un «FIS») sous la dénomination de POLUNIN DISCOVERY FUNDS (la «Société»), soumise à la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales dûment modifiée (la «Loi sur les sociétés commerciales») et à la loi du 13 février 2007 relative aux fonds d'investissements spécialisés (la «Loi FIS»), telles que modifiée de temps à autre, ainsi que par les présents statuts (les «Statuts»).

**Art. 2. Objet social.** L'objet social de la Société est le placement des fonds dont elle dispose dans des titres de manière à répartir les risques d'investissement et de permettre à ses investisseurs de bénéficier des résultats de la gestion de ses actifs.

La Société pourra prendre toutes mesures et faire toutes opérations qu'elle jugera utiles à l'accomplissement et au développement de son objet social au sens le plus large autorisé par la Loi FIS, telle que modifiée.

**Art. 3. Durée.** La Société est constituée pour une durée illimitée.

**Art. 4. Siège Social.** Le siège social de la Société est établi à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg. La Société peut établir, par décision du conseil d'administration de la société ("Conseil d'Administration"), des succursales, filiales ou autres bureaux, tant dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger (mais en aucun cas aux Etats-Unis d'Amérique, ses territoires ou possessions). Le siège social de la Société peut être transféré à l'intérieur de la ville de Luxembourg par décision du Conseil d'Administration.

Dans le cas où le Conseil d'Administration estime que des événements extraordinaires d'ordre politique ou militaire de nature à compromettre l'activité normale de la Société à son siège social ou la communication de ce siège avec l'étranger, se présentent ou paraissent imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à la cessation complète de ces circonstances anormales; ces mesures provisoires n'auront toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire, restera une société luxembourgeoise.



**Art. 5. Capital Social - Classe d'Actions.** Le capital de la Société sera représenté par des actions sans valeur nominale, et sera à tout moment égal à la somme des actifs nets de la Société conformément à l'Article 13 des présents Statuts. Le capital minimum de la Société sera celui prévu par la loi, soit l'équivalent en USD d'un million deux cent cinquante mille euros (EUR 1.250.000.-). Ce capital minimum doit être atteint dans un délai de douze mois à partir de l'agrément de la Société en tant que fonds d'investissement spécialisée selon la législation luxembourgeoise. Le capital initial est l'équivalent en USD de trente et un mille euros (EUR 31,000.-) intégralement libéré représenté par 31 actions sans valeur nominale.

Pour les besoins de la consolidation des comptes, la devise de référence de la Société sera USD, si l'actif net attribuable à chaque classe d'actions, le cas échéant ou Compartiment n'est pas exprimé en USD ces actifs devront être convertis en USD.

Le Conseil d'Administration est autorisé à émettre conformément à l'Article 7 ci-dessous, un nombre illimité d'actions intégralement libérées sans réserver aux actionnaires existants un droit préférentiel de souscription pour les actions qui seront émises.

Les actions qui seront émises conformément à l'Article 8 ci-dessous, pourront être, à la discrétion du Conseil d'Administration, issues de différentes classes d'actions.

Le produit de toute émission d'actions relevant d'une classe d'action déterminée sera investi en avoirs financiers autorisés par la loi, suivant la politique d'investissement déterminée par le Conseil d'Administration pour le Compartiment (défini ci-après), établi pour la (les) classe(s) d'actions concernée(s), compte tenu des restrictions d'investissement prévues par la loi ou adoptées par le Conseil d'Administration.

**Art. 6. Compartiments.** Le Conseil d'Administration établira un portefeuille d'avoirs constituant un compartiment (le «Compartiment») conformément à l'Article 71 de la Loi FIS correspondant à une classe d'actions ou correspondant à deux ou plusieurs classes d'actions.

La Société constitue une seule et même entité juridique. Cependant, chaque portefeuille d'actifs devra être investi au bénéfice exclusif du Compartiment concerné. Par ailleurs, chaque Compartiment ne sera responsable que pour les engagements qui sont attribuables à ce Compartiment.

Le Conseil d'Administration peut créer un Compartiment pour une durée illimitée ou limitée; dans ce dernier cas, le Conseil d'Administration peut, à l'expiration de la période initiale, proroger la durée du Compartiment concerné une ou plusieurs fois. A l'expiration de la durée du Compartiment, la Société devra racheter toutes les actions de la classe(s) d'actions concernée ou du Compartiment conformément à l'Article 10, nonobstant les dispositions de l'Article 28 ci-dessous.

A chaque prorogation d'un Compartiment, les actionnaires nominatifs devront être informés par écrit, par avis adressé à l'adresse mentionnée dans le registre des actions de la Société. La Société devra informer les actionnaires au porteur par un avis publié dans des journaux qui seront déterminés par le Conseil d'Administration, sauf si les actionnaires et leurs adresses sont connus de la Société. Les documents de vente des actions de la Société devront indiquer la durée de chaque Compartiment et, le cas échéant, sa prorogation.

#### **Art. 7. Forme des actions.**

(1) Le Conseil d'Administration déterminera si la Société émettra des actions au porteur et/ou nominatives. Si des certificats au porteur sont émis, ils seront émis dans les formes qui seront prescrites par le Conseil d'Administration et devront être pourvus sur leur recto de la mention qu'ils ne peuvent être cédés à une Personne non Autorisée ou à une entité organisée par ou pour une Personne non Autorisée (telle que définie dans l'Article 12 ci-après).

Toutes les actions nominatives émises par la Société seront inscrites dans le registre des actionnaires qui sera conservé par la Société ou par une ou plusieurs personnes désignées à cet effet par la Société, et cette inscription doit préciser le nom de chaque propriétaire d'actions nominatives, son lieu de résidence ou son domicile élu, tel qu'il a été indiqué à la Société et le nombre d'actions nominatives qu'il détient.

L'inscription du nom de l'actionnaire dans le registre des actionnaires prouve son droit de propriété sur ces actions nominatives. La Société décidera si un certificat constatant cette inscription sera délivré à l'actionnaire ou si celui-ci recevra une confirmation écrite de sa qualité d'actionnaire.

(2) En cas d'émission d'actions au porteur, les actions nominatives pourront être converties en actions au porteur et les actions au porteur pourront être converties en actions nominatives sur demande du propriétaire des actions concernées. La conversion d'actions nominatives en actions au porteur sera effectuée par annulation des certificats d'actions nominatives, si de tels certificats ont été émis, indiquant, le cas échéant, que le cessionnaire n'est pas une Personne non Autorisée et par émission d'un ou de plusieurs certificats d'actions au porteur en leur lieu et place, et une mention devra être faite au registre des actionnaires constatant cette annulation. La conversion d'actions au porteur en actions nominatives sera effectuée par annulation des certificats d'actions au porteur, et, s'il y a lieu, par émission de certificats d'actions nominatives en leur lieu et place, et une mention sera faite au registre des actionnaires constatant cette émission. Le coût de la conversion pourra être mis à la charge de l'actionnaire par décision du Conseil d'Administration.

Avant que les actions ne soient émises sous forme d'actions au porteur et avant que des actions nominatives ne soient converties en actions au porteur, la Société peut demander, d'une manière que le Conseil d'Administration considère comme satisfaisante, l'assurance qu'une telle émission ou qu'un tel échange n'aboutira pas à ce que lesdites actions soient détenues par une «Personne Non Autorisée».

Les certificats d'actions seront signés par deux administrateurs. Lesdites signatures pourront être soit manuscrites, soit imprimées, soit apposées au moyen d'une griffe. Ces certificats resteront valables, même si la liste des signatures autorisées de la Société est modifiée. Toutefois, une des signatures pourra être apposée par une personne dûment autorisée à cet effet par le Conseil d'Administration; dans ce cas, elle devra être manuscrite. La Société pourra émettre des certificats provisoires dans les formes qui seront déterminées par le Conseil d'Administration.

(3) En cas d'émission d'actions au porteur, le transfert d'actions au porteur se fera par la délivrance des certificats d'actions correspondants, le cas échéant, selon les conditions prévues dans les documents de vente de la société. Le transfert d'actions nominatives se fera (i) si des certificats d'actions ont été émis, par la remise à la Société du ou des certificats d'actions nominatives et de tous autres documents de transfert exigés par la Société, et (ii) s'il n'a pas été émis de certificats, par une déclaration de transfert écrite, portée au registre des actionnaires, datée et signée par le cédant et le cessionnaire, ou par leurs mandataires valablement constitués à cet effet. Tout transfert d'actions nominatives sera inscrit au registre des actionnaires, pareille inscription devant être signée par un ou plusieurs administrateurs ou fondateurs de pouvoir de la Société, ou par une ou plusieurs autres personnes désignées à cet effet par le Conseil d'Administration. Ce transfert d'actions devra être dûment autorisé par le Conseil d'Administration.

(4) Tout actionnaire désirant obtenir des actions nominatives devra fournir à la Société une adresse à laquelle tous les avis et toutes les communications pourront être envoyés. Cette adresse sera inscrite à son tour dans le registre des actionnaires.

Dans le cas où un actionnaire ne fournit pas d'adresse, la Société pourra en faire mention au registre des actionnaires, et l'adresse de l'actionnaire sera considérée être au siège social de la Société ou à telle autre adresse fixée par celle-ci, jusqu'à ce qu'une autre adresse soit communiquée à la Société par l'actionnaire. Celui-ci pourra à tout moment faire changer l'adresse portée au registre des actionnaires par une déclaration écrite, envoyée à la Société à son siège social ou à telle autre adresse fixée par celle-ci.

(5) Lorsqu'un actionnaire peut justifier de façon satisfaisante pour la Société, que son certificat d'actions a été égaré, endommagé ou détruit, un duplicata peut être émis à sa demande, aux conditions et garanties que la Société déterminera, notamment sous forme d'un certificat donné comme garantie qui inclura sans y être limité une obligation émise par une compagnie d'assurance, sans préjudice de toute autre forme de garantie que la Société pourra choisir. Dès l'émission du nouveau certificat d'actions, sur lequel il sera mentionné qu'il s'agit d'un duplicata, le certificat d'actions original n'aura plus de valeur.

Les certificats d'actions endommagés peuvent être annulés par la Société et remplacés par de nouveaux certificats.

La Société peut à son gré mettre à la charge de l'actionnaire le coût du duplicata ou du nouveau certificat d'actions, ainsi que toutes les dépenses raisonnables encourues par la Société en relation avec l'émission du certificat de remplacement et son inscription au registre des actionnaires ou avec l'annulation de l'ancien certificat.

(6) La Société ne reconnaît qu'un seul propriétaire par action. Si la propriété d'une ou plusieurs actions est indivise ou litigieuse, les personnes invoquant un droit sur (les) l'action(s) devront désigner un mandataire unique pour représenter (les) l'action(s) à l'égard de la Société. L'absence d'une telle désignation entraîne la suspension de l'exercice de tous les droits attachés à (les) l'action(s).

(7) Des fractions d'actions peuvent être émises jusqu'à trois décimales et peuvent conférer des droits en proportion de la fraction d'action qu'elles représentent mais elles ne confèrent pas de droit de vote excepté si du fait de leur nombre, elles représentent une action entière, auquel cas elles confèrent un droit de vote. Dans le cas d'actions au porteur, seuls des certificats représentant des actions entières seront émis.

Chaque action donne droit à une voix à chaque assemblée générale des actionnaires.

**Art. 8. Emission d'actions.** Le Conseil d'Administration est autorisé à émettre à tout moment et sans limitation un nombre illimité d'actions intégralement libérées, sans réserver aux anciens actionnaires un droit préférentiel de souscription sur les nouvelles actions émises.

Le Conseil d'Administration peut restreindre la fréquence à laquelle les actions seront émises dans une classe ou dans un Compartiment; le Conseil d'Administration peut, notamment, décider que les actions d'un Compartiment seront uniquement émises pendant une ou plusieurs périodes déterminées ou à toute autre périodicité telle que prévue dans les documents de vente des actions.

Lorsque la Société offre des actions en souscription, le prix par action offerte sera égal à la valeur nette d'inventaire par action de la classe concernée dans le Compartiment concerné, déterminée conformément à l'Article 13 ci-dessous au Jour d'Evaluation applicable (tel que défini dans l'Article 14 ci-dessous) et en conformité avec la politique telle qu'elle est périodiquement déterminée par le Conseil d'Administration. Ce prix pourra être majoré d'un pourcentage estimé de coûts et dépenses incombant à la Société lorsqu'elle investit les produits des émissions ainsi que par les commissions de vente applicables, tel qu'approuvées périodiquement par le Conseil d'Administration.

Le prix doit être payé dans le délai défini dans les documents de vente de la Société. Les modes de paiement liés à ces souscriptions doivent être déterminés par le Conseil d'Administration et spécifiés dans les documents de vente de la Société.

Le Conseil d'Administration peut déléguer à tout administrateur, dirigeant, fondé de pouvoir ou autre mandataire dûment autorisé à cette fin, le pouvoir d'accepter les souscriptions, de recevoir le paiement du prix des actions nouvelles à émettre et de les délivrer.

Dans le cas où des actions souscrites ne sont pas libérées, la Société peut racheter les actions émises tout en se réservant le droit de réclamer ses frais d'émission et commissions et tout autre frais.

La Société pourra accepter d'émettre des actions en contrepartie d'un apport en nature de titres, en observant les conditions imposées par la loi luxembourgeoise et notamment l'obligation de produire un rapport d'évaluation du réviseur d'entreprises agréé de la Société et à condition que ces titres soient compatibles avec la politique d'investissement et les politiques et restrictions d'investissement du Compartiment auquel elles ont été apportées. Les frais encourus en raison d'un apport en nature de titres seront à la charge de l'actionnaire effectuant un tel apport.

**Art. 9. Transfert d'Actions.** Les actions ne peuvent être transférées, nanties ou cédées qu'aux investisseurs éligibles au sens de l'Article 2 de la Loi FIS.

Le Conseil d'Administration peut limiter le transfert d'actions vers toute Personne Non Autorisée telle que définie ci-dessous dans les conditions prévues dans les documents de vente.

De plus, le Conseil d'Administration limite le transfert d'actions vers un "fonds privé" (tel que défini par l'Investment Adviser Act de 1940) qui accepte des investissements de ressortissants des Etats-Unis d'Amérique ou de tout investisseur détenant des actions pour le compte ou pour le bénéfice d'un ressortissant des Etats-Unis d'Amérique.

De plus, les Administrateurs sont aussi autorisés à demander le transfert d'actions détenues directement ou pour le bénéfice d'une Personne Non Autorisée.

Tout transfert ou cession d'actions est subordonné à l'acceptation préalable, écrite, totale et sans réserve, par le cessionnaire, de toutes les obligations préexistantes du cédant en vertu du contrat de souscription conclu par celui-ci.

Les transferts d'actions s'effectueront par inscription du transfert dans le registre des actionnaires sur délivrance à la Société d'un formulaire de transfert et de tout autre document de transfert satisfaisants pour la Société, accompagnés, le cas échéant, des certificats d'actions émis.]

**Art. 10. Rachat d'Actions.** Tout actionnaire a le droit de demander à la Société le rachat de tout ou partie des actions qu'il détient, selon les conditions et modalités fixées par le Conseil d'Administration dans les documents de vente des actions et dans les limites imposées par la loi et par les présents Statuts.

Le prix de rachat par action sera payable lors d'un jour de rachat, tel que défini dans les documents de vente de la Société, ou à toute autre date et sous les conditions prévues par le Conseil d'Administration et telles qu'indiquées plus précisément dans les documents de vente de la Société. Le prix de rachat est établi, conformément à la politique fixée périodiquement par le Conseil d'Administration, à condition toutefois que les certificats d'actions, le cas échéant, et les documents de transfert aient été reçus par la Société, sous réserve des dispositions de l'Article 13 ci-dessous.

Le prix de rachat sera égal à la valeur nette d'inventaire par action de la classe concernée dans le Compartiment concerné, déterminée conformément aux dispositions de l'Article 13 ci-dessous, diminué des frais et commissions (s'il y a lieu) au taux indiqué dans les documents de vente des actions. Ce prix de rachat pourra être arrondi vers le haut ou vers le bas à l'unité la plus proche de la devise concernée, ainsi que le Conseil d'Administration le déterminera.

Si, par suite d'une demande de rachat d'actions, le nombre ou la valeur nette d'inventaire totale des actions détenues par un actionnaire dans une classe d'actions du Compartiment concerné tombait en-dessous du nombre ou du montant fixé par le Conseil d'Administration, la Société pourra décider qu'une telle demande soit traitée comme une demande de rachat de toutes les actions détenues par cet actionnaire dans cette classe d'actions.

En outre, si au Jour d'Evaluation donné, les demandes de rachat faites conformément à cet Article et les demandes de conversion faites conformément à l'Article 11 ci-dessous dépassent un certain seuil déterminé par le Conseil d'Administration par rapport au nombre d'actions en circulation dans une classe d'actions déterminée ou en cas de forte volatilité du marché ou des marchés sur lesquels une classe d'actions déterminée investit, le Conseil d'Administration peut décider que tout ou partie de ces demandes de rachat ou de conversion sera reportée pendant une période et aux conditions que le Conseil d'Administration estime être dans le meilleur intérêt de la Société. Lors du Jour d'Evaluation suivant, ces demandes de rachat et de conversion seront effectuées en priorité par rapport aux demandes postérieures.

La Société aura le droit, si le Conseil d'Administration le décide, de satisfaire au paiement du prix de rachat de chaque actionnaire consentant par attribution en nature au détenteur d'investissement provenant de la masse des avoirs établie en rapport avec cette classe d'actions ou ces classes d'actions ayant une valeur égale (déterminée de la manière prescrite à l'Article 13) le Jour d'Evaluation, auquel le prix de rachat est calculé, à la valeur des actions à racheter. La nature et le type des actifs devant être transférés, le cas échéant, seront déterminés sur des bases raisonnables et de bonne foi et sans préjudice des intérêts des autres détenteurs d'actions de la classe ou des classes d'actions visées et le mode d'évaluation utilisé sera confirmé par un rapport spécial des réviseurs d'entreprises agréés de la Société. Les coûts d'un tel transfert seront à la charge du cessionnaire.

Toutes les actions rachetées seront annulées.

**Art. 11. Conversion.** Sauf décision contraire du Conseil d'Administration comme expliqué plus en détail dans les documents de vente, tout actionnaire est autorisé à demander la conversion de tout ou partie de ses actions d'une classe

d'actions d'une même ou d'une autre classe à l'intérieur du même Compartiment ou d'un Compartiment à un autre Compartiment sous réserve du respect des modalités, conditions et du paiement des charges et commissions définies par le Conseil d'Administration.

Le prix de conversion des actions d'une classe à une autre ou d'un Compartiment vers un autre Compartiment sera calculé par référence à la valeur nette d'inventaire respective des deux classes d'actions ou des deux Compartiments, calculée le même Jour d'Evaluation.

Au cas où une demande de conversion d'actions aurait pour effet de réduire le nombre ou la valeur nette d'inventaire totale des actions qu'un actionnaire détient dans une classe d'actions déterminée ou dans un Compartiment en-dessous du nombre ou du montant fixé par le Conseil d'Administration, la Société pourra décider qu'une telle demande soit traitée comme une demande de conversion de toutes les actions de cette classe ou de ce Compartiment détenues par cet actionnaire.

Les actions, dont la conversion en actions d'une autre classe ou d'un autre Compartiment a été effectuée, seront annulées.

**Art. 12. Restrictions à la propriété des actions.** La Société pourra restreindre ou empêcher la possession des actions de la Société par toute personne, firme ou société, si, de l'avis de la Société, une telle possession peut être préjudiciable pour la Société, si elle peut entraîner une violation légale ou réglementaire, luxembourgeoise ou étrangère, ou s'il en résultait que la Société serait soumise à des désavantages fiscaux ou d'autres désavantages financiers qui n'auraient pas été subis autrement (cette personne, firme ou société comme déterminée par le Conseil d'Administration est désignée dans les présents Statuts par «Personne Non Autorisée»).

A cet effet la Société pourra:

A. - refuser l'émission d'actions et l'inscription de tout transfert d'actions lorsqu'il apparaît que cette inscription ou ce transfert aurait ou pourrait avoir pour conséquence d'attribuer la propriété légale ou économique d'actions à une Personne Non Autorisée; et/ou

B. - à tout moment, demander à toute personne figurant au registre des actionnaires, ou à toute autre personne qui demande à s'y faire inscrire, de lui fournir tous renseignements qu'elle estime nécessaires, sous forme d'une déclaration sous serment, si nécessaire, en vue de déterminer si ces actions appartiennent ou vont appartenir économiquement à une Personne Non Autorisée ou si cette inscription au registre peut conduire à faire acquérir à une Personne Non Autorisée la propriété économique de ces actions; et/ou

C. - refuser d'accepter, lors de toute assemblée générale d'actionnaires de la Société, le vote de toute Personne non Autorisée; et/ou

D. - si la Société constate qu'une Personne Non Autorisée, seule ou ensemble avec d'autres personnes, est le bénéficiaire économique d'actions de la Société, celle-ci pourra l'enjoindre à vendre ses actions et à prouver cette vente à la Société dans les trente (30) jours de cette injonction. Si l'actionnaire en question manque à son obligation, la Société pourra procéder ou faire procéder au rachat forcé de l'ensemble des actions détenues par cet actionnaire, en respectant la procédure suivante:

(1) La Société enverra un second préavis (appelé ci-après "Avis de Rachat") à l'actionnaire possédant les actions ou apparaissant au registre des actionnaires comme étant le propriétaire des actions à racheter; l'Avis de Rachat spécifiera les actions à racheter, la manière suivant laquelle le Prix de Rachat sera déterminé et le nom de l'acheteur.

L'Avis de Rachat sera envoyé à l'actionnaire par lettre recommandée adressée à sa dernière adresse connue ou à celle inscrite dans les livres de la Société. Le dit actionnaire sera obligé de remettre à la Société sans délai le ou les certificat(s) représentant les actions spécifiées dans l'Avis de Rachat.

Immédiatement après la fermeture des bureaux au jour spécifié dans l'Avis de Rachat, l'actionnaire en question cessera d'être propriétaire des actions spécifiées dans l'Avis de Rachat; s'il s'agit d'actions nominatives, son nom sera rayé du registre des actionnaires; s'il s'agit d'actions au porteur, le ou les certificat(s) représentatif(s) de ces actions seront annulés.

(2) Le prix auquel les actions susvisées seront rachetées (ci-après "Prix de Rachat") sera basé sur la valeur nette d'inventaire par action de la classe concernée au Jour d'Evaluation déterminé par le Conseil d'Administration pour le rachat d'actions de la Société et qui précédera immédiatement la date de l'Avis de Rachat ou suivra immédiatement la remise du ou des certificat(s) représentant les actions spécifiées dans cet avis, étant entendu que le prix le moins élevé sera retenu, et sera calculé conformément à l'Article 10 ci-dessus, déduction faite des frais qui y sont également prévus.

(3) Le paiement du Prix de Rachat à l'ancien propriétaire de ces actions sera effectué dans la devise déterminée par le Conseil d'Administration pour le paiement du Prix de Rachat des actions de la classe concernée et sera déposé pour paiement à ce propriétaire par la Société auprès d'une banque au Luxembourg ou à l'étranger (telle que spécifiée dans l'Avis de Rachat), après détermination finale du Prix de Rachat suite à la remise du ou des certificat(s) indiqué(s) dans l'Avis de Rachat et des coupons non échus y relatifs. Dès signification de l'Avis de Rachat, l'ancien propriétaire des actions mentionnées dans l'Avis de Rachat ne pourra plus faire valoir de droit sur ces actions ni exercer aucune action contre la Société et ses avoirs concernant ces actions, sauf son droit de recevoir le Prix de Rachat (sans intérêts) par l'intermédiaire de la banque après remise effective du ou des certificats, tel qu'indiqué ci-dessus. Toutes sommes payables à un actionnaire en vertu de ce paragraphe et non réclamées dans les six mois de la date spécifiée dans l'Avis de Rachat ne pourront plus être réclamées et seront déposées à la Caisse de Consignation. Le Conseil d'Administration aura tous pouvoirs pour

prendre périodiquement toutes mesures nécessaires et autoriser toute action au nom de la Société en vue de l'exécution de cette réversion.

(4) L'exercice par la Société des pouvoirs conférés par le présent Article ne pourra en aucun cas être remis en question ou invalidé pour le motif qu'il n'y aurait pas de preuve suffisante de la propriété des actions par une personne ou que la propriété réelle des actions était autre que celle admise par la Société à la date de l'Avis de Rachat, sous réserve que la Société ait, dans ce cas, exercé ses pouvoirs de bonne foi.

Le terme «Personne Non Autorisée» tel qu'employé dans les présents Statuts ne comprend ni les souscripteurs des actions de la Société émises lors de la constitution de cette Société quand ces souscripteurs détiennent ces actions, ni un marchand de titres qui acquiert ces actions avec l'intention de les distribuer à l'occasion d'une émission d'actions par la Société.

Le terme de «Personne Non Autorisée» inclut tout investisseur qui n'est pas un investisseur averti au sens de l'Article 2 de la Loi SIF.

Un investisseur averti, au sens de l'Article 2 de la Loi SIF inclut tout investisseur institutionnel, tout investisseur professionnel ainsi que tout autre investisseur qui répond aux conditions suivantes:

- a) il a déclaré par écrit son adhésion au statut d'investisseur averti, et
- b) (i) il investit l'équivalent en USD d'un minimum de cent vingt cinq mille euros (EUR 125.000.-) dans la Société, ou (ii) il bénéficie d'une appréciation, de la part d'un établissement de crédit au sens de la directive 2006/48/CE, d'une entreprise d'investissement au sens de la directive 2004/39/CE ou d'une société de gestion au sens de la directive 2001/107/CE certifiant son expertise, son expérience et sa connaissance pour apprécier de manière adéquate le placement effectué dans la Société.

Les conditions du paragraphe ci-dessus ne s'appliquent pas aux administrateurs et aux autres personnes qui interviennent dans la gestion de la Société.

Le terme "Personne Non Autorisée" inclut aussi toute(s) personne(s) considérée(s) comme Ressortissant(s) des Etats-Unis d'Amérique selon la "Regulation S" promulguée en vertu du "United States Securities Act" de 1933, et ainsi de manière non restrictive (i) une personne physique qui est un résident des États-Unis d'Amérique; (ii) une association, société ou autre entité, autre qu'une entité organisée principalement pour les investissements passifs, constituée sous les lois des États-Unis d'Amérique et qui a son principal établissement aux États-Unis d'Amérique; (iii) une succession ou un trust, dont le revenu est soumis à l'impôt sur le revenu des Etats-Unis d'Amérique indépendamment de la source; (iv) un régime de retraite pour les employés, dirigeants ou directeurs d'une entité organisée et avec son principal établissement aux États-Unis d'Amérique; (v) une entité organisée principalement pour des investissements passifs comme un portefeuille, une société d'investissement ou une autre entité similaire, à condition, que les parts de participation dans l'entité tenue par des personnes qui se qualifient en tant que personnes américaines des Etats-Unis d'Amérique ou autrement en tant que des personnes qualifiées éligibles représentant dans l'ensemble 10% ou plus des intérêts bénéficiaires dans l'entité, et que cette entité a été formée principalement pour des fins d'investissement par ces personnes dans un portefeuille de matières premières dont l'exploitant est exempté de certaines exigences de la Partie 4 des U.S. Commodity Futures Trading Commission's regulations en vertu de ses participants qui sont des personnes non américaines des Etats-Unis d'Amérique, ou (vi) toute autre "Personne américaine des Etats-Unis d'Amérique" tel que ce terme peut être défini dans la Regulation S sous la U.S. Securities of 1933, telle que modifiée, ou dans les règlements adoptés en vertu de la U.S.Commodity Exchange Act of 1992, telle que modifiée.

Le terme de Ressortissant des Etats-Unis d'Amérique tel qu'employé dans les présents Statuts ne comprend ni les souscripteurs des actions de la Société émises lors de la constitution de cette Société quand ces souscripteurs détiennent ces actions, ni un marchand de titres qui acquiert ces actions avec l'intention de les distribuer à l'occasion d'une émission d'actions par la Société.

**Art. 13. Détermination de la Valeur Nette d'Inventaire.** La valeur nette d'inventaire par action de chaque classe d'actions dans chaque Compartiment sera exprimée dans la devise de référence de la classe concernée ou du Compartiment concerné et sera déterminée au Jour d'Évaluation, en divisant les actifs nets de la Société correspondant à chaque classe d'actions, c'est-à-dire la portion des avoirs moins la portion des engagements attribuables à cette classe d'actions au Jour d'Évaluation concerné, par le nombre total d'actions de cette classe en circulation à ce moment, le tout en conformité avec les règles d'évaluation décrites ci-dessous. La valeur nette d'inventaire par action ainsi obtenue pourra être arrondie vers le haut ou vers le bas à l'unité la plus proche de la devise de référence concernée, tel que décidé par le Conseil d'Administration. Si depuis la date de détermination de la valeur nette d'inventaire, un changement substantiel des cours sur les marchés sur lesquels une partie substantielle des investissements de la Société attribuables à la classe d'actions concernée sont négociés ou cotés, est intervenu, la Société pourra annuler la première évaluation et effectuer une deuxième évaluation afin de sauvegarder les intérêts de l'ensemble des actionnaires et de la Société.

L'évaluation de la valeur nette d'inventaire des différentes classes d'actions se fera de la manière suivante:

I. Les avoirs de la Société comprendront:

- (i) toutes les espèces en caisse ou en dépôt, y compris les intérêts échus ou courus;
- (ii) tous les effets et billets payables à vue et les comptes exigibles (y compris les résultats de la vente de titres dont le prix n'a pas été encaissé);

(iii) tous les titres, billets à terme, actions, obligations, parts d'organisme de placement collectif, droits de souscription, warrants, options et autres investissements et titres qui sont la propriété de ou conclus par la Société;

(iv) tous les capitaux, dividendes, en espèces ou en actions, et les distributions à recevoir par la Société (à condition que la Société fasse les ajustements en fonction des fluctuations du marché sur la valeur des titres du fait des opérations des ex-dividendes, d'ex-droits ou de pratiques similaires);

(v) tous les intérêts échus ou courus sur les avoirs qui sont la propriété de la Société, sauf si ces intérêts sont compris ou reflétés dans le prix de ce titre;

(vi) les dépenses préliminaires de la Société, dans la mesure où celles-ci n'ont pas été amorties;

(vii) les investissements ou les droits de propriété inscrits au nom de la Société ou de filiales détenues entièrement par la Société;

(viii) l'actionariat dans des titres convertibles et autres titres d'emprunt de sociétés immobilières; et

(ix) tous les autres avoirs détenus par la Société, de quelque nature qu'ils soient, y compris les dépenses payées d'avances.

La valeur des avoirs sera déterminée de la manière suivante:

a) la valeur des espèces en caisse ou en dépôt, des effets et billets payables à vue et des comptes à recevoir (dont tout rabais sur honoraires et frais devant être payés par un organisme de placement collectif et/ou un compte séparé, dans lequel la Société peut investir), des dépenses payées d'avance, des dividendes en espèces déclarés et intérêts annoncés mais non-encaissés seront réputées être le montant global de ceci. S'il s'avère toutefois improbable que cette valeur pourra être touchée en entier, la valeur sera déterminée en retranchant tel montant que le Conseil d'Administration estimera adéquat en vue de refléter la valeur réelle de ces avoirs;

b) la valeur des titres cotés ou négociés sur une bourse de valeurs (dont les parts cotées ou les actions des organismes de placement collectif de type fermé) devra être basée sur le dernier prix de clôture disponible ou en cas d'indisponibilité, sur le prix moyen sur la bourse de valeurs qui est habituellement le principal marché pour ces titres, et chaque titre négocié sur tout autre marché réglementé sera déterminée d'une manière aussi proche que possible de celle utilisée pour les titres cotés;

c) pour les titres non cotés ou non négociés sur une bourse de valeurs ou tout autre marché réglementé (dont les titres non cotés des organismes de placement collectif de type fermé), ainsi que pour les titres cotés ou non cotés sur un autre marché sur lequel aucun prix n'est disponible ou des titres pour lesquels les prix cotés sont, selon le Conseil d'Administration, non représentatifs de la juste valeur du marché, la valeur sera déterminée prudemment et avec bonne foi par le Conseil d'Administration sur la base de prix de vente envisageables;

d) les parts ou titres émis par un organisme de placement collectif de type ouvert seront évalués en fonction de leur dernière valeur nette d'inventaire ou prix, estimé ou définitif, tel que rapporté ou fourni par ces fonds ou leurs agents;

e) les actifs liquides et les instruments du marché monétaire seront évalués à leur valeur nominal augmentée de tout intérêt ou suivant la méthode des coûts amortis;

f) la valeur liquidative des contrats futures, forward ou d'options qui ne sont pas admis à une cote officielle sur une bourse de valeurs ni négociés sur d'autres marchés réglementés équivaut à leur valeur de liquidation nette déterminée conformément aux politiques établies ou approuvées par le Conseil d'Administration, sur une base appliquée de façon cohérente pour chaque variété différente de contrats. La valeur liquidative des contrats futures, forward ou d'options qui sont négociés sur des bourses de valeurs ou d'autres marchés réglementés est basée sur le dernier prix disponible de règlement de ces contrats sur les bourses de valeurs et marchés réglementés sur lesquels ces contrats particuliers sont négociés pour le compte de la Société; à condition que si un contrat futures ou d'options ne peut être liquidé le jour où la valeur net d'inventaire est déterminée, la base qui sert à déterminer la valeur de liquidation de ce contrat sera la valeur que le Conseil d'Administration considérera comme juste et raisonnable; et

g) tous les autres titres et avoirs seront évalués à leur juste valeur, telle que déterminée de bonne foi en conformité avec les procédures établies par le Conseil d'Administration.

Le Conseil d'Administration est autorisé à appliquer d'autres méthodes d'évaluation pour les avoirs de la Société et/ou de tout Compartiment si les méthodes d'évaluation précitées semblent impossibles à appliquer dans les circonstances ou inadaptées à l'actif en question.

La valeur des actifs désignés dans une devise autre que la devise de référence d'un Compartiment ou d'une classe devra être déterminée en prenant en considération le taux de change prévalant à Luxembourg à l'heure à laquelle la valeur nette d'inventaire est déterminée.

Pour les organismes de placement collectif en valeurs mobilières («OPCVM») et autres organismes de placement collectif domiciliés au Luxembourg pour lesquels une seule valeur nette d'inventaire est calculée et qui sont aussi cotés sur une bourse de valeurs, le prix utilisé sera la seule valeur nette d'inventaire telle qu'établie par le promoteur concerné ou l'administrateur de ces OPCVM et autres organismes de placement collectifs, qu'elle soit une estimation ou définitive, et non celles qui sont cotés sur une bourse de valeurs. Cette valeur nette d'inventaire pourra être différente de celle qui est cotée sur la bourse de valeur concernée.

Dans la mesure où le Conseil d'Administration estime que c'est dans le meilleur intérêt des actionnaires étant donné la taille du Compartiment concerné, en fonction des conditions de marché et du niveau des souscriptions et des rachats

dans ce Compartiment, la valeur nette d'inventaire de ce Compartiment peut être calculée en utilisant les prix de vente ajustés en prenant en considération toutes tous les frais de négociation et les commissions de vente encourus.

II. Les engagements de la Société comprendront:

- (i) tous les emprunts, effets et dettes actives;
- (ii) toutes les dépenses administratives courues ou à payer (comprenant mais ne se limitant pas aux frais de Conseil d'Administration en investissement, aux frais de performance ou de gestion, aux frais de la banque dépositaire et aux frais des mandataires de société);
- (iii) toutes les obligations connues, échues ou non, y compris toutes les obligations contractuelles échues ayant pour objet des paiements en espèces ou en nature, y compris le montant des dividendes annoncés par la Société mais non encore distribués lorsque le Jour d'Évaluation coïncide avec la date de détermination de la personne désignée qui y a droit;
- (iv) une provision appropriée pour impôts futurs sur le capital et sur le revenu au Jour d'Évaluation concerné, fixé périodiquement par la Société et, le cas échéant, toutes autres provisions autorisées et approuvées par le Conseil d'Administration couvrant entre autres les frais de liquidation; et
- (v) tous les autres engagements de la Société de quelque nature que ce soit à l'exception des engagements représentés par des actions de la Société, comme décrit plus précisément dans les Statuts.

III. Les avoirs seront affectés comme suit:

Le Conseil d'Administration établira un Compartiment correspondant à une classe d'actions et pourra établir un Compartiment correspondant à deux ou plusieurs classes d'actions de la manière suivante:

- a) Si deux ou plusieurs classes d'actions se rapportent à un Compartiment déterminé, les avoirs attribués à ces classes seront investis ensemble selon la politique d'investissement spécifique du Compartiment concerné. Au sein d'un Compartiment, le Conseil d'Administration peut établir périodiquement des classes d'actions correspondant à (i) une politique de distribution spécifique, telle que donnant droit à des distributions, ou ne donnant pas droit à des distributions, et/ou (ii) une structure spécifique de frais de vente ou de rachat, et/ou (iii) une structure spécifique de frais de gestion ou de frais de Conseil d'Administration en investissement, et/ou (iv) une structure spécifique de frais de distribution et/ou (v) une devise spécifique et/ou (vi) l'utilisation de différentes techniques de couverture afin de protéger dans la devise de référence du Compartiment concerné les avoirs et revenus libellés dans la devise d'une catégorie d'actions contre les mouvements à long terme de cette devise d'expression et/ou (vii) telles autres caractéristiques spécifique applicable à une classe d'actions;
- b) Les produits résultant de l'émission d'actions relevant d'une classe d'actions seront attribués dans les livres de la Société au Compartiment établi pour cette classe d'actions et, le montant correspondant augmentera la proportion des avoirs nets de ce Compartiment attribuables à la classe d'actions à émettre, et les avoirs, engagements, revenus et frais relatifs à cette ou ces classe(s) d'actions seront attribués au Compartiment correspondant, conformément aux dispositions du présent Article;
- c) Lorsqu'un avoir découle d'un autre avoir, il sera attribué, dans les livres de la Société, au même Compartiment auquel appartient l'avoir dont il découle, et à chaque nouvelle évaluation d'un avoir, l'augmentation ou la diminution de valeur sera attribuée au Compartiment correspondant;
- d) Lorsque la Société supporte un engagement qui est attribuable à un avoir d'une classe d'actions ou d'un Compartiment déterminé ou à une opération effectuée en rapport avec les avoirs d'une classe d'actions ou d'un Compartiment déterminé, cet engagement sera attribué à cette classe d'actions ou à ce Compartiment;
- e) Au cas où un avoir ou un engagement de la Société ne peut pas être attribué à une classe d'actions ou un Compartiment en particulier, cet avoir ou engagement sera attribué à toutes les classes d'actions ou Compartiments, en proportion de la valeur nette d'inventaire des classes d'actions ou Compartiments concernées ou de telle autre manière que le Conseil d'Administration déterminera avec bonne foi. Chaque classe d'actions ou Compartiment ne sera responsable que pour les engagements attribuables à cette classe d'actions ou à ce Compartiment;
- f) A la suite de distributions faites aux détenteurs d'actions d'une classe, la valeur nette d'inventaire de cette classe d'actions sera réduite du montant de ces distributions.

Toutes les règles d'évaluation et les définitions seront interprétées et effectuées en conformité avec les principes comptables généralement admis.

En l'absence de mauvaise foi, de faute lourde ou d'erreur manifeste, toute décision prise lors du calcul de la valeur nette d'inventaire par le Conseil d'Administration ou par une banque, société ou autre organisation que le Conseil d'Administration peut désigner pour les besoins du calcul de la valeur nette d'inventaire sera définitive et liera la Société ainsi que les actionnaires présents, anciens ou futurs.

IV. Pour les besoins de cet Article:

- 1) Les actions en voie de rachat par la Société conformément à l'Article 10 ci-dessus seront considérées comme actions émises et existantes jusqu'à immédiatement après l'heure, fixée par le Conseil d'Administration, du Jour d'Évaluation au cours duquel un tel rachat est fait, et seront, à partir de ce moment et jusqu'à ce que le prix en soit payé, considérées comme un engagement pris par la Société;

2) Les actions à émettre par la Société seront traitées comme étant émises à partir de l'heure, fixée par le Conseil d'Administration, du Jour d'Évaluation au cours duquel une telle émission est faite, et leur valeur sera, à partir de ce moment, traitée comme une créance de la Société jusqu'à ce que le prix en soit payé;

3) Tous les investissements, soldes en espèces ou autres avoirs de la Société, exprimés autrement que dans la devise de référence du Compartiment concerné, seront évalués en tenant compte du prix du marché ou des taux de change, en vigueur au Jour d'Évaluation concerné; et

4) Lorsque au Jour d'Évaluation, la Société aura conclu un contrat dans le but:

- d'acquérir un élément d'actif, le montant à payer pour cet élément d'actif sera considéré comme un engagement de la Société, tandis que la valeur de cet élément d'actif sera considérée comme un avoir de la Société;

- de vendre tout élément d'actif, le montant à recevoir pour cet élément d'actif sera considéré comme un avoir de la Société et cet élément d'actif à livrer ne sera plus repris dans les avoirs de la Société;

sous réserve cependant, que si la valeur ou la nature exacte de cette contrepartie ou de cet élément d'actif ne sont pas connues au Jour d'Évaluation, leur valeur sera estimée par la Société.

**Art. 14. Suspension du calcul de la Valeur Nette d'Inventaire.** Dans chaque classe d'actions, la valeur nette d'inventaire par action ainsi que le prix d'émission, de rachat et de conversion des actions sera déterminé périodiquement par la Société ou par son mandataire désigné à cet effet, à la fréquence que le Conseil d'Administration décidera, le jour ou l'heure où le calcul est effectué étant défini dans les présents Statuts comme "Jour d'Évaluation".

Le Conseil d'Administration peut suspendre temporairement le calcul de la valeur nette d'inventaire d'un ou plusieurs Compartiment ou classe d'actions ainsi que l'émission, le rachat et la conversion d'actions dans les cas suivants:

a) pendant toute période pendant laquelle l'un des principaux bourse de valeurs ou marchés réglementés sur lesquels une proportion substantielle des actifs du Compartiment concerné est cotée, ou quand le ou les marchés de change d'une devise dans laquelle est exprimée une partie substantielle des avoirs de la Société sont fermés pour une raison autre que des congés normaux ou lorsque les opérations y sont considérablement restreintes ou suspendues, à condition qu'une telle restriction ou suspension affecte l'évaluation des investissements de la Société attribuables à ce Compartiment;

b) pendant une situation d'urgence selon l'avis du Conseil d'Administration, qui a pour conséquence l'impossibilité pour la Société de disposer ou d'évaluer l'investissement du Compartiment concerné;

c) lorsqu'il existe une situation d'urgence de caractère politique, économique, militaire, monétaire ou autre urgence au-delà du contrôle, de la responsabilité ou de l'influence de la Société ayant pour conséquence l'impossibilité de disposer des actifs d'un Compartiment dans des conditions normales, ou d'en disposer sans porter préjudice aux intérêts des actionnaires;

d) lorsque les moyens de communication normalement utilisés pour déterminer le prix ou la valeur des investissements d'un Compartiment ou le prix courant ou la valeur sur un marché ou sur une bourse de valeurs sont interrompus ou pour toute autre raison empêchant de déterminer la valeur d'une partie substantielle des avoirs d'un Compartiment;

e) lorsque pour toute autre raison les prix des investissements détenus par la Société attribuables à un Compartiment ne peuvent être déterminés rapidement ou précisément (notamment la suspension du calcul de la valeur nette d'inventaire d'un organisme de placement collectif sous-jacent);

f) lors de toute période pendant laquelle la Société est incapable de rapatrier les fonds dans le but d'opérer des paiements pour le rachat d'actions d'un Compartiment ou pendant laquelle les transferts de fonds concernés par la vente ou l'acquisition d'investissements ou de paiements dus pour le rachat d'actions ne peuvent, de l'avis du Conseil d'Administration, être effectués à des taux de change normaux;

g) lors de toute période au cours de laquelle le Conseil d'Administration décidera, à condition que les actionnaires soient traités de manière équitable et que toutes les lois et règlements afférents soient appliqués (i) dès qu'une assemblée générale des actionnaires de la Société ou d'un Compartiment a été convoquée dans le but de décider la liquidation ou dissolution de la Société ou d'un Compartiment et (ii) sur base de décision des administrateurs de liquider ou de dissoudre la Société ou un Compartiment quand ils ont été habilités en la matière;

h) toute autre circonstance hors du contrôle de la Société qui l'empêcherait d'exécuter ses obligations de calcul de la valeur nette d'inventaire par part, ou de l'émission, de rachat et de conversion des actions prévues dans les documents de vente.

Au cas où (i) une ou plusieurs sources d'évaluation ne peut fournir d'évaluation à l'agent d'administration centrale, ce qui pourrait avoir un impact significatif sur la valeur nette d'inventaire, ou si (ii) la valeur de tout actif ne peut être déterminée aussi rapidement et précisément que nécessaire, l'agent d'administration centrale sera autorisé à reporter le calcul de la valeur nette d'inventaire et en conséquence pourra être incapable de déterminer les prix de souscription et de rachat. Dans cette hypothèse, le Conseil d'Administration sera immédiatement informé par l'agent d'administration centrale. Le Conseil d'Administration pourra ensuite décider de suspendre le calcul de la valeur nette d'inventaire conformément aux procédures décrites ci-dessous.

Lorsque des circonstances exceptionnelles peuvent affecter les intérêts des actionnaires ou au cas où des requêtes importantes de souscription, rachat ou conversion sont reçues, les administrateurs se réservent le droit de fixer la valeur des actions d'un ou plusieurs Compartiments uniquement après avoir vendu les titres nécessaires, dès que possible, pour le compte du Compartiment concerné. Dans ce cas, les souscriptions, rachats et conversions qui se font simultanément



dans la procédure d'exécution seront traitées sur la base d'une simple valeur nette d'inventaire en vue de s'assurer que tous les actionnaires ayant fait une demande de souscription, rachat ou conversion soient traités de manière équivalente.

Pareille suspension sera notifiée aux actionnaires ou publiée dans un journal, si cela est jugé approprié par le Conseil d'Administration.

L'avis sera également donné à tout demandeur ou actionnaire, si le cas se présente, désirant acheter, racheter ou convertir des actions dans le(s) Compartiment(s) concerné(s).

Toute demande de souscription, de rachat ou de conversion ayant été suspendue sera prise en compte le premier jour d'évaluation après la fin de la période de suspension.

Pareille suspension concernant une classe d'actions n'aura aucun effet sur le calcul de la valeur nette d'inventaire, l'émission, le rachat et la conversion des actions d'une autre classe d'actions.

Toute demande de souscription, de rachat ou de conversion est irrévocable sauf dans le cas d'une suspension du calcul de la valeur nette d'inventaire.

**Art. 15. Conseil d'Administration.** La Société sera gérée par un Conseil d'Administration composé de trois (3) membres au moins, qui n'ont pas à être actionnaires.

Néanmoins, si la Société est constituée par un actionnaire unique ou si mention est faite lors d'une assemblée des actionnaires que l'ensemble des actions émises par la Société sont détenues par un actionnaire unique, la Société sera gérée par un administrateur unique jusqu'à la première assemblée des actionnaires suivant le moment où la Société remarque que les actions sont détenues par plusieurs actionnaires.

Les administrateurs sont nommés par les actionnaires lors d'une assemblée générale des actionnaires, pour une durée maximale de six (6) ans. Ils peuvent être réélus. Les actionnaires déterminent également la durée du mandat, la rémunération et le nombre des administrateurs.

Si une personne morale est nommée administrateur, elle doit désigner un représentant permanent personne physique qui exercera ce rôle au nom et pour le compte de cette personne morale. Ladite personne morale ne peut révoquer son représentant permanent que si elle désigne son remplaçant dans le même temps.

En cas de vacance d'un poste d'administrateur pour cause de mort, départ en retraite ou pour tout autre raison, les administrateurs restants se réunissent et élisent à la majorité des voix, un administrateur pour remplacer cette vacance jusqu'à la prochaine assemblée des actionnaires qui prendra une décision finale sur cette nomination.

**Art. 16. Réunions du Conseil d'Administration.** Le Conseil d'Administration choisira parmi ses membres un président. Il pourra élire un secrétaire qui n'a pas forcément le statut d'administrateur, chargé d'écrire et de conserver les procès-verbaux des réunions du Conseil d'Administration et des assemblées générales des actionnaires.

Le Conseil d'Administration se réunira à la demande du président ou de deux administrateurs, au siège social de la Société ou en tout autre lieu au Luxembourg indiqué dans l'avis de convocation à l'assemblée.

Le président présidera les réunions du Conseil d'Administration et les assemblées générales des actionnaires. En son absence, les administrateurs ou les actionnaires désignent à la majorité un autre administrateur ou, lorsqu'il s'agit d'une assemblée générale d'actionnaires, toute autre personne pour assumer la présidence de telles assemblées.

Le Conseil d'Administration pourra nommer des agents, y compris un directeur général, des directeurs généraux-adjoints et tous agents jugés nécessaires pour mener à bien les affaires de la Société. Ces nominations peuvent être révoquées à tout moment par le Conseil d'Administration. Les agents auront les pouvoirs et charges qui leurs sont attribués par le Conseil d'Administration.

Une convocation écrite à toute réunion du Conseil d'Administration sera donnée à tous les administrateurs au moins vingt-quatre heures avant la date prévue pour ladite réunion, sauf s'il y a urgence auquel cas la nature de cette urgence sera mentionnée dans la convocation à ladite réunion. Il pourra être renoncé à cette convocation moyennant assentiment de chaque membre du Conseil d'Administration par écrit, par télégramme, télex, télécopieur, courrier électronique ou tout autre moyen de communication similaire. Aucune convocation séparée ne sera requise pour les réunions se tenant aux heures et lieux préalablement déterminés dans une résolution adoptée par le Conseil d'Administration.

Tout administrateur pourra se faire représenter à une réunion en désignant par écrit, par télégramme, par télex, par télécopieur ou par tout autre moyen de communication similaire, un autre administrateur comme son représentant. Un administrateur peut représenter plusieurs administrateurs.

Tout administrateur peut participer à une réunion du Conseil d'Administration par conférence téléphonique, vidéoconférence ou autres moyens de communication similaires permettant à chaque participant à la réunion de s'entendre mutuellement sans interruption et de participer effectivement à la réunion. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à cette réunion. Une réunion tenue par de tels moyens de communication est réputée avoir eu lieu au siège social de la Société.

Les administrateurs ne pourront agir que dans le cadre de réunions du Conseil d'Administration dûment convoquées. Les administrateurs ne peuvent engager la Société par leurs seules signatures, sauf en cas d'autorisation spécifique accordée par décision du Conseil d'Administration.

Le Conseil d'Administration ne peut délibérer et agir valablement que si la majorité au moins des administrateurs est présente ou représentée à une réunion du Conseil d'Administration.

Les décisions sont prises à la majorité des administrateurs présents ou représentés à la réunion du Conseil d'Administration. En cas d'égalité des votes pour ou contre une décision lors d'une réunion, le président de la réunion disposera d'un vote prépondérant.

Les résolutions du Conseil d'Administration seront enregistrées dans des procès-verbaux signés par le président de la réunion ou par deux administrateurs. Des copies d'extraits de ces procès-verbaux destinées à être produites dans une procédure judiciaire ou ailleurs seront valablement signées par le président de la réunion ou par deux administrateurs.

Des résolutions écrites approuvées et signées par tous les administrateurs auront le même effet que les résolutions votées lors d'une réunion du Conseil d'Administration. Chaque administrateur doit approuver une telle résolution par écrit, par télégramme, par télex, par télécopieur ou par tout autre moyen de communication similaire.

Cette autorisation devra être confirmée par écrit et tous les documents constitueront la preuve qu'une telle décision a été prise.

**Art. 17. Pouvoirs du Conseil d'Administration.** Le Conseil d'Administration jouit des pouvoirs les plus étendus pour effectuer les actes de disposition et d'administration dans les limites de l'objet social et conformément à la politique d'investissement telle que prévue à l'Article 18 ci-dessous.

Tous pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des actionnaires par la loi ou les présents Statuts sont de la compétence du Conseil d'Administration.

Le Conseil d'Administration peut en outre déléguer ses pouvoirs relatifs à la gestion journalière de la Société (y compris le droit d'agir en tant que signataire autorisé de la Société) ainsi qu'à la représentation de celle-ci en ce qui concerne cette gestion à une ou plusieurs personnes physiques ou morales qui ne doivent pas nécessairement être administrateurs, qui auront les pouvoirs conférés par le Conseil d'Administration et qui pourront, si le Conseil d'Administration l'autorise, sous-déléguer leurs pouvoirs.

Le Conseil d'Administration peut également conférer tous mandats spéciaux par procuration authentique ou sous seing privé.

**Art. 18. Politiques et Restrictions d'Investissement.** Le Conseil d'Administration, appliquant le principe de la répartition des risques, a le pouvoir de déterminer (i) les politiques et stratégies d'investissement à respecter pour chaque Compartiment ainsi que (ii) la stratégie de couverture à suivre, si nécessaire, applicables à une classe d'actions déterminés pour le Compartiment considéré et (iii) les lignes de conduite des affaires et d'administration de la Société, toutes étant soumises aux restrictions prévues à cet effet par le Conseil d'Administration en accord avec les dispositions légales applicables.

**Art. 19. Engagement de la Société vis-à-vis des tiers.** La Société sera valablement engagée vis-à-vis des tiers par la signature conjointe de deux des administrateurs ou par la signature conjointe ou individuelle de toute(s) personne(s) dûment désigné(s) à cet effet par le Conseil d'Administration.

**Art. 20. Conflit d'Intérêts.** Aucun contrat ni aucune transaction que la Société pourra conclure avec d'autres sociétés ne pourront être affectés ou invalidés par le fait qu'un ou plusieurs administrateurs ou fondés de pouvoir de la Société auraient un intérêt quelconque dans telle autre société ou firme ou par le fait qu'ils seraient administrateurs, associés, fondés de pouvoir ou employés de cette autre société.

L'administrateur ou fondé de pouvoir de la Société qui est administrateur, fondé de pouvoir ou employé d'une société ou firme avec laquelle la Société passe des contrats ou avec laquelle elle est autrement en relations d'affaires ne sera pas, par la même, privé du droit de délibérer, de voter et d'agir en ce qui concerne des matières en relation avec pareils contrats ou pareilles affaires.

Au cas où un administrateur ou fondé de pouvoir aurait dans quelques affaires de la Société un intérêt opposé à celle-ci, excepté pour les transactions quotidiennes conclus en des termes normaux, cet administrateur ou fondé de pouvoir devra informer le Conseil d'Administration de cet intérêt opposé et il ne délibérera et ne prendra pas part au vote concernant cette affaire. Un rapport y relatif devra être fait à la prochaine assemblée générale des actionnaires.

Le terme "intérêt opposé" tel qu'il est utilisé à l'alinéa précédent ne s'appliquera pas aux relations ou aux intérêts qui pourront exister de quelque manière, en quelque qualité, ou à quelque titre que ce soit, en rapport avec le gestionnaire, la société de gestion, la banque dépositaire ou toute personne, société ou entité juridique que le Conseil d'Administration pourra déterminer à son entière discrétion.

**Art. 21. Indemnisation des Administrateurs.** La Société pourra indemniser tout administrateur ou fondé de pouvoir, ses héritiers, exécuteurs testamentaires et autres ayants-droit, des dépenses raisonnablement occasionnées par toutes actions ou procès auxquels il pourra être partie en sa qualité d'administrateur ou fondé de pouvoir de la Société ou pour avoir été, à la demande de la Société ou à sa propre demande, administrateur ou fondé de pouvoir de toute autre société, dont la Société est actionnaire ou créancière et par laquelle il ne serait pas indemnisé, sauf au cas où dans pareils actions, procès ou procédure, il sera finalement condamné pour faute grave ou mauvaise gestion. En cas d'arrangement extrajudiciaire, une telle indemnité ne sera accordée que si la Société est informée par son Conseil d'Administration juridique que la personne à indemniser n'a pas commis de manquement à ses devoirs. Le droit à indemnisation n'exclura pas d'autres droits dans le chef de l'administrateur ou fondé de pouvoir.

**Art. 22. Réviseurs d'entreprises agréés.** Les données comptables contenues dans le rapport annuel établi par la Société seront contrôlées par un réviseur d'entreprises agréé qui est nommé par l'assemblée générale des actionnaires et rémunéré par la Société.

**Art. 23. Assemblées Générales des Actionnaires de la Société.** L'assemblée générale des actionnaires de la Société représente des actionnaires de la Société. Ses résolutions s'imposent à tous les actionnaires, quelque soit la classe d'actions à laquelle ils appartiennent. Elle a les pouvoirs les plus larges pour ordonner, faire ou ratifier tous les actes relatifs aux opérations de la Société.

Si la Société n'a qu'un seul actionnaire, cet actionnaire pourra exercer les pouvoirs de l'assemblée générale des actionnaires.

L'assemblée générale des actionnaires devra être convoquée par le Conseil d'Administration. Elle peut être convoquée à la demande des actionnaires représentant au moins dix pour cent (10%) du capital de la Société. Les actionnaires représentant au moins dix pour cent (10%) du capital de la Société peuvent demander l'ajout d'un ou plusieurs points à l'ordre du jour de l'assemblée générale des actionnaires. Cette demande doit être adressée au siège social de la Société par lettre recommandée au moins cinq (5) jours avant la date de l'assemblée concernée.

L'assemblée générale annuelle se tiendra le dernier vendredi du mois d'avril de chaque année à 11.00 heures, heure de Luxembourg au siège social de la Société ou tout autre endroit à Luxembourg, tel que spécifié dans la convocation. Si ce jour n'est pas un jour ouvrable au Luxembourg, l'assemblée générale annuelle se réunit le premier jour ouvrable suivant.

D'autres assemblées générales d'actionnaires peuvent se tenir aux lieux et dates spécifiés dans l'avis de convocation.

Les actionnaires se réuniront sur convocation du Conseil d'Administration conformément à un avis, envoyé par lettre recommandée, énonçant l'ordre du jour envoyé au moins huit jours avant l'assemblée à tout actionnaire nominatif à son adresse portée au registre des actionnaires. La délivrance de cette convocation aux actionnaires nominatifs ne doit pas être justifiée à l'assemblée. L'ordre du jour sera préparé par le Conseil d'Administration, sauf dans les cas où l'assemblée a été convoquée sur la demande écrite des actionnaires, auquel cas le Conseil d'Administration peut préparer un ordre du jour supplémentaire.

Si des actions au porteur ont été émises, les convocations seront en outre publiées, conformément à la loi, au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, dans un ou plusieurs journaux luxembourgeois et dans tels autres journaux que le Conseil d'Administration déterminera.

Si toutes les actions sont des actions nominatives et si aucune publication n'est faite, les convocations des actionnaires peuvent n'être envoyées que par lettre recommandée.

Chaque fois que tous les actionnaires sont présents ou représentés et qu'ils déclarent se considérer comme dûment convoqués et avoir eu connaissance préalable de l'ordre du jour, l'assemblée générale peut avoir lieu sans convocation préalable.

Les détenteurs d'actions au porteur sont obligés, pour être admis aux assemblées générales, de déposer leurs certificats d'actions auprès d'une institution indiquée dans la convocation au moins cinq jours avant la date de l'assemblée.

Le Conseil d'Administration peut déterminer toutes autres conditions à remplir par les actionnaires pour pouvoir prendre part aux assemblées générales.

Les affaires traitées lors d'une assemblée des actionnaires seront limitées aux points contenus dans l'ordre du jour (qui contiendra toutes les matières requises par la loi) et aux affaires connexes à ces points.

Chaque action, quelque soit la classe dont elle relève, donne droit à une voix, conformément au droit luxembourgeois et aux présents Statuts.

Un actionnaire peut se faire représenter à toute assemblée des actionnaires en conférant un mandat écrit ou par câble, télégramme ou facsimilé à une autre personne, qui n'a pas besoin d'être actionnaire et qui peut être administrateur de la Société.

Les actionnaires participants à l'assemblée par le biais de vidéoconférences ou par un tout autre moyen de communication permettant leur identification sont considérés comme présents pour le calcul du quorum et des voix. Le moyen de communication utilisé doit permettre à toutes les personnes participant à l'assemblée de s'entendre mutuellement et de façon continue et doit permettre une participation effective de cette personne à ladite assemblée.

Chaque actionnaire doit pouvoir voter par correspondance. Ce vote par correspondance peut être envoyé par voie postale ou par facsimilé au siège social de la Société ou à l'adresse spécifiée sur la convocation. Les actionnaires peuvent seulement utiliser les formulaires fournis par la Société et qui indiquent au moins le lieu, la date et l'heure de l'assemblée, l'ordre du jour de l'assemblée, les propositions soumises à l'approbation de l'assemblée, ainsi que pour chaque proposition trois cases permettant à l'actionnaire de voter pour chaque décision proposée, par un vote en faveur, par un vote contre ou par une abstention, en cochant la case appropriée.

Les formulaires qui n'indiquent ni un vote en faveur, ni un vote contre la résolution proposée, ni une abstention, sont annulés. La Société ne prendra en compte que les formulaires reçus avant l'assemblée générale à laquelle ils se rapportent i.e. le jour ouvrable avant cette assemblée.

Sauf disposition légale ou statutaire contraire, les décisions de l'assemblée générale sont prises à la majorité simple des voix valablement exprimées, et qui pour éviter tout doute, n'incluent pas les abstentions, vote blancs et nuls.

**Art. 24. Assemblées Générales des Actionnaires d'un Compartiment ou d'une Classe d'Actions.** Toute modification des Statuts entraînant une modification des droits d'une classe ou des classes émises dans un Compartiment donné doit être approuvée par une décision de l'assemblée des actionnaires de la Société par une résolution d'une assemblée des actionnaires dudit Compartiment ou classes d'actions concernées.

Les dispositions de l'Article 23 s'appliqueront, mutatis mutandis, à de telles assemblées.

Chaque action est dotée d'une voix en conformité avec la loi luxembourgeoise et les présents Statuts.

Les actionnaires peuvent agir en leur nom propre ou en donnant un mandat écrit à une autre personne qui ne doit pas être actionnaires. Les fractions d'actions ne confèrent aucun droit de vote à leurs détenteurs.

**Art. 25. La Banque Dépositaire.** Dans la mesure requise par la loi, la Société conclura un contrat de dépôt avec un établissement bancaire ou d'épargne au sens de la loi modifiée du 5 avril 1993 relative à la surveillance du secteur financier (la "Banque Dépositaire").

La Banque Dépositaire aura les pouvoirs et charges prévus par le contrat de banque dépositaire.

Si la Banque Dépositaire désire se retirer, le Conseil d'Administration s'efforcera de trouver un remplaçant endéans 2 mois à partir de la date à laquelle la démission devient effective. Les administrateurs peuvent dénoncer le contrat de dépôt mais ne pourront pas révoquer la Banque Dépositaire que si un remplaçant a été trouvé.

**Art. 26. Année Sociale.** L'année sociale de la Société commence le premier janvier de chaque année et se termine le trente et un décembre de la même année.

**Art. 27. Distributions.** Dans les limites légales et suivant proposition du Conseil d'Administration, l'assemblée générale des actionnaires de la (des) classe(s) d'actions émise(s) relatives à un Compartiment déterminera l'affectation des résultats de ce Compartiment et pourra périodiquement déclarer ou autoriser le Conseil d'Administration à déclarer des distributions.

Pour chaque classe d'actions ayant droit à des distributions, le Conseil d'Administration peut décider de payer des dividendes intérimaires, en respectant les conditions prévues par la loi.

Le paiement de toutes distributions se fera pour les propriétaires d'actions nominatives à l'adresse de ces actionnaires portée au registre des actionnaires. Pour les propriétaires d'actions au porteur, le paiement de toutes les distributions se fera sur présentation du coupon de dividende remis à l'agent ou aux agents désignés par la Société à cet effet.

Les distributions pourront être payées en toute devise choisie par le Conseil d'Administration et en temps et lieu qu'il appréciera.

Pour chaque Compartiment ou classe d'actions, les administrateurs peuvent décider de distribuer des dividendes intérimaires en conformité avec les exigences légales.

Le Conseil d'Administration pourra décider de distribuer des dividendes sous forme d'actions au lieu de dividendes en espèces en respectant les modalités et les conditions déterminées par le Conseil d'Administration.

Toute distribution déclarée qui n'aura pas été réclamée par son bénéficiaire dans les cinq ans à compter de son attribution, ne pourra plus être réclamée et reviendra au Compartiment correspondant à la (aux) classe(s) d'actions concernée(s).

Aucun intérêt ne sera payé sur le dividende déclaré par la Société et conservé par elle à la disposition de son bénéficiaire.

**Art. 28. Fermeture et Fusion des Compartiments et Classes d'Actions.**

(1) Un Compartiment de la Société peut être fermé sur décision du Conseil d'Administration si la valeur nette d'inventaire de ce Compartiment a diminué jusqu'à, ou n'a pas atteint, un montant considéré par le Conseil d'Administration comme étant le seuil minimum en-dessous duquel le Compartiment ne peut plus fonctionner d'une manière économiquement efficace ou en cas de circonstances exceptionnelles échappant à son contrôle, tel que des changements significatifs de la situation d'ordre politique, économique ou militaire, ou si le Conseil d'Administration estime, au vue des conditions de marché ou toutes autres conditions, incluant des hypothèses qui pourraient avoir un impact néfaste sur les investissements du Compartiment de fonctionner de manière économiquement efficace, et dans le but de préserver les intérêts des actionnaires, ce Compartiment pourra être dissout. Dans un tel cas, les avoirs du Compartiment seront réalisés, les engagements acquittés et le produit net des actifs sera distribué aux actionnaires en proportion de leur détention d'actions dans le Compartiment et tout autre preuve d'acquiescement requise par le Conseil d'Administration de manière raisonnable. Dans ces circonstances, un avis sera envoyé aux actionnaires à l'adresse indiquée au registre des actionnaires ou sera publié dans les journaux tels que déterminé par le Conseil d'Administration. Aucune action ne sera racheter après la date de la prise de décision de ladite liquidation du Compartiment. Les avoirs, qui ne peuvent être distribués aux actionnaires à la date de fermeture du Compartiment, seront déposés à la Caisse de Consignation au Luxembourg pour le compte de leur bénéficiaires.

Une classe d'actions peut être fermée dans les conditions et procédures définies par le Conseil d'Administration dans les documents de vente.

Nonobstant, les pouvoirs attribués au Conseil d'Administration par les paragraphes précédent, les actionnaires d'une ou de toutes les classes d'actions émises dans un Compartiment peuvent, lors d'une assemblée générale des actionnaires et sur proposition du Conseil d'Administration, demander le rachat des actions de la (les) classe(s) concernées et rembourser les actionnaires de la valeur nette d'inventaire de leurs actions (en tenant compte des prix actuels de réalisation des investissements et des frais de réalisation) calculée pour le Jour Ouvrable, auquel cette décision prendra effet. Il n'y aura pas de conditions de quorum de présence pour une telle assemblée générale qui décidera par résolution adoptée à la majorité simple des votes valablement exprimés.

Toutes les actions ainsi rachetées seront annulées.

(2) Un Compartiment peut fusionner avec un ou plusieurs autres Compartiments de la Société sur décision du Conseil d'Administration si la valeur nette d'inventaire du Compartiment a diminué jusqu'à, ou n'a pas atteint, un montant considéré par le Conseil d'Administration comme étant le seuil minimum en-dessous duquel le Compartiment ne peut plus fonctionner d'une manière économiquement efficace ou si dans des circonstances particulières échappant à son contrôle, tel que des changements dans la situation politique, économique et militaire, ou si le Conseil d'Administration estime, au vue des conditions de marché ou toutes autres conditions, incluant des hypothèses qui pourraient avoir un impact néfaste sur les investissements du Compartiment de fonctionner de manière économiquement efficace, et dans le but de préserver les intérêts des actionnaires, ce Compartiment pourra être fusionné. Dans ces circonstances, un avis sera envoyé aux actionnaires à l'adresse indiquée au registre des actionnaires ou sera publié dans les journaux tels que déterminé par le Conseil d'Administration. Chaque actionnaire du Compartiment concerné aura le choix, pendant une période déterminé par le Conseil d'Administration (mais non-inférieur à un mois) et publié dans lesdits journaux le cas échéant, de demander le rachat de ses actions sans frais ou l'échange de ses actions contre des actions d'un autre Compartiment non-visé par la fusion.

Une classe d'actions peut fusionner avec une ou plusieurs autres classe(s) d'actions sous les conditions et procédures fixées par le Conseil d'Administration dans les documents de vente.

Un Compartiment peut apporter à un autre fonds d'investissement luxembourgeois soumis à la Loi FIS ou à la partie II de la loi du 17 décembre 2010 relative aux organismes de placement collectif par une décision du Conseil d'Administration liée aux changements dans la situation politique, économique et militaire, ou si le Conseil d'Administration estime, au vue des conditions de marché ou toutes autres conditions, incluant des hypothèses qui pourraient avoir un impact néfaste sur les investissements du Compartiment de fonctionner de manière économiquement efficace, et dans le but de préserver les intérêts des actionnaires, le Compartiment pourra être apporté. Chaque actionnaire du Compartiment concerné aura le choix, pendant une période déterminé par le Conseil d'Administration (mais non-inférieur à un mois) et publié dans lesdits journaux le cas échéant, de demander le rachat de ses actions sans frais. A la fin de la période, l'apport engage seulement les actionnaires qui ont expressément accepté à cet apport. Quand un Compartiment est apporté à un autre fonds d'investissement, la valeur des avoirs du Compartiment devra être vérifié par un auditeur qui émettra un rapport écrit lors de cet apport.

Nonobstant les pouvoirs conférés au Conseil d'Administration par les paragraphes précédents, une fusion de tout Compartiment avec un autre Compartiment de la Société peut être décidée par une assemblée générale des actionnaires du Compartiment concerné pour laquelle il n'y aura pas de condition de quorum et qui décidera d'une telle fusion par une résolution prise à la majorité simple des suffrages valablement exprimés.

Une fusion de tout Compartiment de la Société avec un autre fonds d'investissement luxembourgeois soumis à la Loi FIS ou à la Partie II de la loi du 17 décembre 2010, sur les organismes de placement collectif ou avec un quelconque autre Compartiment de ce fonds d'investissement luxembourgeois exigera une résolution des actionnaires de ce Compartiment prise avec un quorum de 50% des actions en question et adoptée avec une majorité qualifiée de deux tiers des suffrages valablement exprimés lors de cette assemblée, sauf si une telle fusion doit être mise en œuvre avec un fonds d'investissement luxembourgeois de type contractuel (fonds commun de placement) ou un fonds d'investissement basé à l'étranger, dans ce cas, ces résolutions seront obligatoires uniquement pour les actionnaires qui ont voté en faveur d'une telle fusion.

(3) Le Conseil d'Administration peut également, dans les mêmes circonstances que décrites ci-dessus, décider de fusionner un de ses Compartiments avec un fonds d'investissement non luxembourgeois.

Un Compartiment peut exclusivement être fusionné avec un fonds d'investissement non luxembourgeois sous l'approbation de tous les actionnaires des classes émises dans le Compartiment concerné ou sous la condition que seuls les avoirs des actionnaires consentants seront transférés au fonds d'investissement non luxembourgeois.

(4) Au cas où les administrateurs estiment qu'il est dans l'intérêt des actionnaires d'un Compartiment donné ou que la situation économique ou politique relative à ce Compartiment l'exige, le Conseil d'Administration peut décider la réorganisation d'un Compartiment par division en deux ou plusieurs autres Compartiments. Cette décision sera publiée de la même manière que celle décrite ci-dessus et cette publication contiendra, en outre, les informations relatives aux deux ou plusieurs nouveaux Compartiments. Cette publication interviendra un mois avant la date d'effectivité de la réorganisation afin de permettre aux actionnaires qui le souhaiteraient de demander le rachat de leurs actions, sans frais, pendant cette période avant que l'opération impliquant la division d'un ou plusieurs Compartiment(s) ne devienne effective.

**Art. 29. Dissolution de la Société.** La Société peut être dissoute à tout moment par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant aux conditions de quorum et de majorité prévues à l'Article 32 ci-dessous.

Lorsque le capital social est devenu inférieur aux deux tiers du capital minimum tel que prévu à l'Article 5 des présents Statuts, la question de la dissolution de la Société doit de même être soumise à l'assemblée générale par le Conseil d'Administration. L'assemblée générale délibère sans quorum de présence et décide à la majorité simple des voix valablement exprimées, et qui pour éviter tout doute, n'incluent pas les abstentions, vote blancs et nuls.

La question de la dissolution de la Société doit en outre être soumise à l'assemblée générale lorsque le capital social est devenu inférieur au quart du capital minimum fixé à l'Article 5 des présents Statuts; dans ce cas, l'assemblée générale délibère sans quorum de présence et la dissolution peut être prononcée par les actionnaires possédant un quart des votes valablement émis à l'assemblée.

La convocation doit se faire de telle sorte que l'assemblée soit tenue endéans quarante jours à compter de la constatation que les actifs nets de la Société sont devenus inférieurs aux deux tiers ou respectivement au quart du capital minimum.

**Art. 30. Liquidation.** La liquidation s'opérera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommés par l'assemblée générale des actionnaires qui détermine leurs pouvoirs et leurs émoluments.

**Art. 31. Loi Applicable.** Tous points non spécifiés dans les présents Statuts sont soumis aux dispositions de la Loi sur les sociétés commerciales ainsi qu'à la Loi SIF, telles que ces lois ont été ou seront modifiées par la suite.

**Art. 32. Modifications des Statuts.** Les présents Statuts pourront être modifiés par une assemblée générale des actionnaires statuant aux conditions de quorum et de majorité requises par la Loi sur les sociétés commerciales, telle qu'amendée régulièrement. A toutes fins utiles, ces conditions de quorum et de majorité sont les suivantes: cinquante pour cent des actions émises doivent être présentes ou représentées à l'assemblée générale et une majorité qualifiée des deux tiers des actionnaires présents ou représentés et valablement votants est requise afin d'adopter une résolution. Dans l'hypothèse où le quorum ne serait pas atteint, l'assemblée générale devra être prorogée et convoquée à nouveau. Il n'y a pas de condition de quorum pour cette deuxième assemblée, sachant que la condition relative à la majorité est inchangée.

**Art. 33. Déclaration.** Les mots de genre masculin incluent également le genre féminin, les mots "personnes" ou "actionnaires" incluent également les sociétés, associations et tout autre groupe de personnes constitué ou non sous forme de société ou d'association.

#### *Dispositions Transitoires*

1. Le premier exercice social commencera le jour de la constitution de la Société et se terminera le 31 décembre 2012.
2. La première assemblée générale annuelle des actionnaires se tiendra le dernier vendredi du mois de mars 2013 à 11 heures (heure du Luxembourg).

#### *Souscription et Libération*

Le souscripteur a souscrit les actions comme suit:

1. Polunin Capital Partners Limited souscrit trente et une (31) actions, suite au paiement total de l'équivalent en USD de trente et un mille euros (EUR 31,000.-).

La preuve de ce paiement représentant l'équivalent en USD de trente et un mille euros (EUR 31,000.-) a été donnée au notaire instrumentant.

Le souscripteur a déclaré que, dès la détermination par le Conseil d'Administration, conformément aux Statuts, des différentes classes d'actions que la Société devrait avoir, il choisira la classe ou les classes d'actions auxquelles les actions souscrites devrait appartenir.

#### *Déclaration*

Le notaire soussigné déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'Article 26 de la Loi sur les sociétés commerciales et déclare expressément qu'elles sont remplies.

#### *Frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution sont évalués à environ EUR 2.800.-.

#### *Assemblée Générale des Actionnaires*

Et aussitôt l'actionnaire, représentant l'intégralité du capital souscrit et se considérant comme dûment convoqué, a pris les résolutions suivantes:

1. Le siège social de la société est fixé au 49, Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg.
2. Le nombre des administrateurs de la Société est fixé à trois (3) et le nombre de réviseur d'entreprises à un (1).
3. Les personnes suivantes ont été nommées administrateurs de la Société:

- Monsieur Julian Garel-Jones, né le 18 septembre 1966 au Royaume-Uni, Directeur de Polunin Capital Partners Limited, résidant professionnellement au 146 Buckingham Palace Road, London SW 1W 9TR, Royaume-Uni.

- Monsieur Terence Francis Mahony, né le 25 octobre 1942 au Royaume-Uni, Directeur Général de TFM Management Limited, résidant professionnellement à Appt 22B Regal Crest, 9 Robinson Road, Hong Kong.

- Monsieur Evandro Pereira, né le 10 mars 1970 au Brésil, Senior Partner de Plural Capital, résidant professionnellement à Avenue Juscelino Kubitschek, 1700, 12 Andar, Sao Paulo, Brésil.

4. Deloitte S.A., 560, rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg, est choisi comme réviseur d'entreprises agréée de la Société.

5. Le mandat des administrateurs et du réviseur d'entreprises agréée se terminera à la date de la prochaine assemblée générale approuvant les comptes annuels de l'année fiscale se terminant le 31 décembre 2012 ou à tout autre moment tel que le déterminera l'assemblée générale des actionnaires.

DONT ACTE, FAIT A LUXEMBOURG, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise déclare qu'à la demande de la partie comparante, le présent acte est dressé en langue anglaise suivi d'une traduction française, à la demande de cette même personne, et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Et après lecture faite et interprétation donné au représentant de la comparante, connu du notaire instrumentant par son nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: G. LEONARD, C. DELVAUX.

Enregistré à Redange/Attert, le 25 octobre 2011. Relation: RED/2011/2233. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signé): T. KIRSCH.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de dépôt au Registre de Commerce et des Sociétés et aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Redange-sur-Attert, le 25 octobre 2011.

C. DELVAUX.

Référence de publication: 2011148876/1685.

(110172975) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 octobre 2011.

### **E.F.3 S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-3450 Dudelange, 16, rue du Commerce.

R.C.S. Luxembourg B 149.201.

*Extrait des résolutions de l'assemblée générale extraordinaire du 26 août 2011*

L'an deux mille onze, le 26 Août 2011.

Les actionnaires réunis en assemblée générale extraordinaire ont pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

#### *Première résolution*

L'assemblée générale accepte la démission de l'administrateur unique, Monsieur Diego BRAGONI, demeurant à L-3450 Dudelange, 16, rue du Commerce.

#### *Deuxième résolution*

L'assemblée générale nomme à la fonction d'administrateur unique,

Monsieur Fulvio FAETA, demeurant à L-3450 Dudelange, 16, rue du Commerce.

Son mandat prendra fin à l'issue de l'assemblée générale de l'année 2015 statuant sur les comptes de l'exercice 2014.

Pour extrait conforme

Dudelange, le 26 août 2011.

Référence de publication: 2011130327/19.

(110150746) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 septembre 2011.

### **East-West Trade S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-8479 Eischen, 20, Cité Bettenwies.

R.C.S. Luxembourg B 145.457.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011130331/9.

(110150671) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 septembre 2011.

**Even Investments 2 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.****Capital social: EUR 43.923.700,00.**

Siège social: L-1246 Luxembourg, 4, rue Albert Borschette.

R.C.S. Luxembourg B 119.276.

—  
*Extrait des résolutions circulaires prises par les associés de la Société en date du 12 septembre 2011*

En date du 12 septembre 2011, les associés de la Société ont pris les résolutions suivantes:

- d'accepter la démission de Madame Bénédicte HERLINVAUX de son mandat de gérant classe A de la Société avec effet au 14 septembre 2011;

- de nommer Monsieur Kevin WHALE, né le 6 mai 1959 à High Wycombe, Royaume-Uni, résidant professionnellement à l'adresse suivante: Warwick Court, Paternoster Square, EC4M 7AG Londres, Royaume-Uni, en tant que nouveau gérant classe A de la société avec effet au 14 septembre 2011 et ce pour une durée indéterminée.

Le conseil de gérance de la Société est désormais composé de la manière suivante:

- Madame Danielle ARENDT-MICHELS, Gérante classe A
- Monsieur David BARKER, gérant classe A
- Monsieur Kevin WHALE, gérant classe A
- Madame Ute BRÄUER, gérante classe B
- Monsieur Timothy Joseph CURT, gérant classe B
- Madame Tara O'NEILL, gérante classe B

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 septembre 2011.

EVEN INVESTMENTS 2 S.à. r.l.

Signature

Référence de publication: 2011130344/26.

(110150452) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 septembre 2011.

---

**East-West Trade S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-8479 Eischen, 20, Cité Bettenwies.

R.C.S. Luxembourg B 145.457.

—  
L'an deux mil onze, le quinze septembre.

Par devant Maître Karine REUTER, notaire de résidence à Pétange.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société à responsabilité limitée

East-West Trade S.à.r.l.

établie et ayant son siège social à L-8479 EISCHEN, 20, Cité Bettenwies,

inscrite au registre de commerce et des sociétés sous le numéro B145.457,

constituée suivant acte reçu par Maître Gérard LECUIT, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 16 mars 2009, publiée au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations en date du 15 avril 2009, numéro 805, page 38.607, dont le capital social est fixé à douze mille cinq cents EUROS (12.500.EUR) représenté par deux cent cinquante (250) parts sociales de cinquante EUROS (50.-EUR) chacune.

**ONT COMPARU A CET EFFET**

1) Monsieur Petr PRIGON, employé privé, né à Rovenskaya obl. (Russie) le 3 février 1967, demeurant à 5-44, Wonezskaya street, Moscou, Russie, 115597,

2) Monsieur Andrey NIKITIN, employé privé, demeurant à U Akademie 524/13, 170 00 Prague, les deux parties comparantes agissant en leur qualité d'associés uniques de la dite société.

Lesquelles parties comparantes ont prié le notaire instrumentant d'acter les résolutions qu'elles ont prises à l'unanimité:

*Première résolution*

Les associés uniques décident de modifier l'objet social conformément au texte qui suivra

*Deuxième résolution*

L'assemblée générale par conséquent décide de modifier l'article 2 alinéa premier des statuts pour lui conférer dorénavant la teneur suivante:



« **Art. 2. Alinéa 1<sup>er</sup>** . La société a pour objet le commerce, en gros et en détail de matériel électronique de précision»  
et dans la version anglaise:

« **Art. 2. Alinéas 1<sup>er</sup>** . The company may trade, wholesale and retail, electronic precision equipment.»

*Intervention*

Est ensuite intervenue aux présentes, Monsieur Petr PRIGON, la partie comparante en sa qualité de gérant, déclare accepter au nom de la société préqualifiée, les cessions des parts intervenue.

*Frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société à raison des présentes est évalué à mille deux cent euros (EUR 1.200.-).

A l'égard du notaire instrumentant toutefois, toutes les parties comparantes et/ou signataires des présentes se reconnaissent solidairement tenues du paiement des frais, dépenses et honoraires découlant des présentes.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux membres du bureau et au mandataire des comparants, connus du notaire par leurs noms, prénoms usuels, états et demeures ceux-ci ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: PRIGNON, NIKITIN, REUTER.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 16 septembre 2011. Relation: EAC/2011/12232. Reçu soixante-quinze euros EUR. 75.-euros.

Le Receveur ff. (signé): THOMA.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Pétange, le 20 septembre 2011.

Référence de publication: 2011130332/49.

(110150672) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 septembre 2011.

---

**European Aerial Systems S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 160.299.

Les associés ont pris en date du 17 mai 2011 les résolutions suivantes:

- Le siège social de la Société a été transféré du 67, rue Ermesinde, L-1469 Luxembourg au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg avec effet au 1<sup>er</sup> septembre 2011.

- Les associés constatent que Monsieur Christophe Davezac et Madame Sandra Ansay, gérants A de la Société, ont transféré leur adresse professionnelle au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, avec effet au 1<sup>er</sup> septembre 2011.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 septembre 2011.

Référence de publication: 2011130334/15.

(110150725) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 septembre 2011.

---

**EDP FUND, European Direct Property Fund, Société en Commandite par Actions sous la forme d'une Société d'Investissement à Capital Fixe.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 50, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 107.629.

Les statuts coordonnés ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 septembre 2011.

Référence de publication: 2011130340/11.

(110150641) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 septembre 2011.

---

**GLN Investment, Société Anonyme.**

Siège social: L-1356 Luxembourg, 1, rue des Coquelicots.

R.C.S. Luxembourg B 84.936.

*Extract of the resolutions taken at the Annual General Meeting held exceptionally on July 15<sup>th</sup>, 2011*

1. The mandates of Mr. Jean MEDERNACH, professionally residing at 1, Rue des Coquelicots, L-1356 Luxembourg and of Mr. Marc CARDINAEL, professionally residing at 1, Rue des Coquelicots, L-1356 Luxembourg be renewed for a period of one year, until the Annual General Meeting of the year 2012.

2. Mr. Marc FABER resigned from his mandate as Director.

3. Mrs. Viviane GRAFFE, born on October 1<sup>st</sup>, 1963, in Esch-Sur-Alzette, Luxembourg, professionally residing at 1, Rue des Coquelicots, L-1356 Luxembourg be appointed as Director in his replacement. Her mandate will lapse at the Annual General Meeting of the year 2012.

4. The mandate of the Statutory Auditor, the company FIN-CONTROLE SA be renewed for a new period of one year, until the Annual General Meeting of the year 2012.

*Extrait des résolutions prises par l'Assemblée Générale Statutaire exceptionnellement tenue le 15 juillet 2011*

1. Les mandats d'Administrateurs de Monsieur Jean MEDERNACH, résidant professionnellement au 1, Rue des Coquelicots, L-1356 Luxembourg et de Monsieur Marc CARDINAEL, résidant professionnellement au 1, Rue des Coquelicots, L-1356 Luxembourg sont renouvelés pour une nouvelle période d'un an, soit jusqu'à l'Assemblée Générale Statutaire de l'année 2012.

2. Monsieur Marc FABER démissionne de son mandat d'Administrateur.

3. Madame Viviane GRAFFE, née le 1<sup>er</sup> octobre, 1963 à Esch-Sur-Alzette, Luxembourg, résidant professionnellement au 1, Rue des Coquelicots, L-1356 Luxembourg est nommée en tant qu'Administrateur en son remplacement. Son mandat arrivera à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de l'année 2012.

4. Le mandat du Commissaire aux Comptes, FIN-CONTROLE SA est renouvelé pour une nouvelle période d'un an, soit jusqu'à l'Assemblée Générale Statutaire de l'année 2012.

Certified true copy / Certifié sincère et conforme

GLN INVESTMENT S.A.

Jean Medernach / Marc Cardinael

Investment Director / Investment Director

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2011130365/33.

(110150542) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 septembre 2011.

**Fortuna Solidum S.C.A., SICAR, Société en Commandite par Actions sous la forme d'une Société d'Investissement en Capital à Risque.**

Siège social: L-2535 Luxembourg, 20, boulevard Emmanuel Servais.

R.C.S. Luxembourg B 110.119.

*Extrait des résolutions de l'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires, tenue à Luxembourg le 8 juillet 2011:*

- L'Assemblée Générale décide de réélire le Réviseur d'Entreprises, PricewaterhouseCoopers S.à r.l., pour une période d'un an prenant fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en 2012.

A l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire, le

*Le Réviseur d'Entreprises est:*

PRICEWATERHOUSECOOPERS SARL, ayant son siège social à Espace Ariane 400, route d'Esch, L - 1471 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Luxembourg, le 13 septembre 2011.

Référence de publication: 2011130349/17.

(110150510) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 septembre 2011.

**Freund Invest S.A., Société Anonyme Soparfi.**

Siège social: L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen.  
R.C.S. Luxembourg B 47.130.

—  
EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue en date du 30 août 2011 que:

- M. Albert AFLALO a démissionné de sa fonction d'administrateur avec effet immédiat.

- A été élue aux fonctions d'administrateur en remplacement de l'administrateur démissionnaire:

\* Madame Marie-Laure AFLALO, administrateur de société, née le 22/10/1966 à Fes (Maroc), demeurant professionnellement au 23, Rue Aldringen, L-1118 Luxembourg.

Son mandat prendra fin à l'issue de l'Assemblée générale annuelle de 2013.

Pour extrait sincère et conforme

Référence de publication: 2011130356/15.

(110150694) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 septembre 2011.

---

**Serrurerie Kockhans Daniel Sàrl, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-4687 Differdange, 350, rue Woïwer.  
R.C.S. Luxembourg B 77.497.

—  
DISSOLUTION

L'an deux mille onze, le neuf août.

Par-devant Maître Aloyse BIEL, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette.

A COMPARU:

Monsieur Daniel KOCKHANS, ajusteur-mécanicien, demeurant à L-4646 Niederkorn, 74 rue St Pierre.

Lequel comparant, a exposé au notaire soussigné et l'a prié d'acter:

- que la société à responsabilité limitée «SERRURERIE KOCKHANS DANIEL S.àrl en abrégé S.K.D S.àrl.» , avec siège social à L-4687 Differdange, 350 rue Woïwer, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés B.77497, a été constituée suivant acte reçu par le notaire Norbert MULLER, de résidence à Esch-sur-Alzette, en date du 18 août 2000, publiée au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, numéro 71 du 31 janvier 2001;

- que le capital social est fixé à cinq cent mille francs luxembourgeois faisant douze mille trois cent quatre-vingt-quatorze euros soixante-huit cents (12.394,68.-€) représenté par CENT PARTS SOCIALES (100) de cinq mille francs luxembourgeois faisant cent vingt-trois euro quatre-vingt-quinze cents (123,95.-€) chacune;

- qu'il est l'associé unique et propriétaire des CENT PARTS SOCIALES (100) de la prédite société;

- que l'activité commerciale de la société a cessé à compter de ce jour;

- qu'il décide la dissolution anticipée de la société à compter de ce jour;

- qu'il déclare parfaitement connaître la situation active et passive de la société;

- qu'il est investi de tout l'actif et qu'il règlera tout le passif (dettes et engagements) de la société dissoute et qu'ainsi celle-ci est à considérer comme liquidée;

- que décharge pleine et entière est accordée au gérant pour l'exécution de son mandat;

- que les livres et documents de la société seront conservés pendant une durée de cinq ans à L-4646 Niederkorn, 74 rue St.Pierre.

- Les frais et honoraires des présentes sont évalués à HUIT CENTS EUROS (EUR 800.-).

DONT ACTE, fait et passé à Esch-sur-Alzette date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant connu du notaire par nom, prénom, état et demeure, il a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: Kockhans , Biel A.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 11 août 2011. Relation: EAC/ 2011/ 11034. Reçu soixante-quinze euros 75.00.-e.

Le Receveur (signé): Santioni.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux parties sur demande pour servir à des fins de publication au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 12 septembre 2011.

Référence de publication: 2011130528/39.

(110150446) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 septembre 2011.

---

**Fumero Properties S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2763 Luxembourg, 10, rue Sainte Zithe.

R.C.S. Luxembourg B 122.682.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire annuelle des actionnaires de la société tenue en date du 15 septembre 2011 à 10.00 heures au siège social de la société

*Quatrième résolution*

L'assemblée générale décide de renouveler les mandats des administrateurs et du commissaire pour une nouvelle période de six ans. Leurs mandats viendront à échéance lors de l'assemblée générale ordinaire annuelle des actionnaires qui se tiendra en 2017.

A la suite de ces renouvellements de mandats, le conseil d'administration est composé de:

- Monsieur Didier Mc Gaw, né le 2 septembre 1962, demeurant à L-2763 Luxembourg, 10, rue Sainte Zithe.
- Monsieur Stéphane Lataste, né le 14 janvier 1965, demeurant à L-2763 Luxembourg, 10 rue Sainte Zithe.
- Kaloyan Stoyanov, né le 15 décembre 1948 à Sofia, Bulgarie, avec adresse professionnelle au 6, Place des Eaux-Vives, CH-1211 Genève, Suisse

Le commissaire est:

- CRC Cabinet de révision & conseil, 6, Place des Eaux-Vives, CH-1211 Geneva 3, Suisse,

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

Pour extrait sincère et conforme

L'Agent domiciliataire

Référence de publication: 2011130359/23.

(110150645) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 septembre 2011.

---

**Mardis S.A., Société Anonyme.****Capital social: EUR 31.500,00.**

Siège social: L-2550 Luxembourg, 38, avenue du X Septembre.

R.C.S. Luxembourg B 80.304.

Extrait du Procès-Verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires tenue au siège social de la société en date du 1<sup>er</sup> juin 2011.

Après délibération, l'Assemblée, à l'unanimité, décide:

- d'accepter la démission de la société European Management Fiduciary S.A. de ses fonctions de commissaire aux comptes.
- de nommer comme nouveau commissaire aux comptes, la société MPM International S.A. ayant son siège social 30 route de Luxembourg, L-6916 Roodt-sur-Syre et inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B-69702. La société MPM International S.A. terminera le mandat de la société European Management Fiduciary S.A. démissionnaire, et son mandat viendra à échéance le 15 janvier 2013.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1<sup>er</sup> juin 2011.

Certifié sincère et conforme

Référence de publication: 2011130441/20.

(110150555) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 septembre 2011.

---

**Patron Carlo Felice Holdings S. à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2310 Luxembourg, 6, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 160.449.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 septembre 2011.

Référence de publication: 2011130473/10.

(110150711) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 septembre 2011.

---

**Gomareal S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1651 Luxembourg, 11, avenue Guillaume.

R.C.S. Luxembourg B 56.979.

—  
*Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Statutaire tenue exceptionnellement le 25 juillet 2011*

1. le mandat de la société GRANT THORNTON LUX AUDIT S.A., Société Anonyme, ayant son siège social au 83, Pafebruch, L-8308 Capellen, en tant que Réviseur Externe est renouvelé pour une nouvelle période de 1 an jusqu'à l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2012.

Certifié sincère et conforme

GOMAREAL S.A.

Signatures

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2011130367/15.

(110150520) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 septembre 2011.

---

**Mercure International S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 18.071.

—  
*Extrait du procès-verbal de la réunion de l'assemblée générale des actionnaires du 11 mai 2011*

1. La cooptation de Monsieur Philippe TOUSSAINT comme administrateur a été ratifiée. Il a été nommé en remplacement de Monsieur Sébastien ANDRE jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2016.

2. Monsieur Gérard BIRCHEN a été reconduit dans ses mandats d'administrateur et de président du conseil d'administration jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2016.

3. Monsieur Hugo FROMENT a été reconduit dans son mandat d'administrateur jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2016.

4. jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2016.

5. La société à responsabilité limitée COMCOLUX S.à r.l. a été reconduite dans son mandat de commissaire jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2016.

Luxembourg, le 20 septembre 2011.

Pour extrait sincère et conforme

Pour MERCURE INTERNATIONAL S.A.

Intertrust (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2011130446/21.

(110150450) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 septembre 2011.

---

**ILM Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 160.272.

—  
L'Associé unique a pris en date du 17 mai 2011 les résolutions suivantes:

- Le siège social de la Société a été transféré du 67, rue Ermesinde, L-1469 Luxembourg au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg avec effet au 1<sup>er</sup> septembre 2011.

- L'Associé unique constate que Monsieur Christophe Davezac et Madame Sandra Ansay, gérants A de la Société, ont transféré leur adresse professionnelle au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, avec effet au 1<sup>er</sup> septembre 2011.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 septembre 2011.

Référence de publication: 2011130383/15.

(110150723) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 septembre 2011.

---

**FRUYTIER GROUP Purchase, sales and services, Société Anonyme.**

Siège social: L-9647 Doncols, 17, Duerfstrooss.

R.C.S. Luxembourg B 54.706.

L'an deux mil onze, le huit août.

Par-devant Maître Anja HOLTZ, notaire de résidence à Wiltz. S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme FRUYTIER GROUP Purchase, sales and services, avec siège social à L-9647 Doncols, 17, Duerfstrooss,

constituée suivant acte reçu par le notaire Jean SECKLER, de résidence à Junglinster, en date du 19 avril 1996, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, numéro 364 du 30 juillet 1996, modifiée à plusieurs reprises et pour la dernière fois suivant acte reçu par le notaire Joseph ELVINGER, de résidence à Luxembourg, en date du 19 novembre 2009, publié au dudit Mémorial C, numéro 63 du 9 janvier 2010

inscrite au registre du commerce et des sociétés Luxembourg sous le numéro B 54706,

L'assemblée est ouverte à 10.50 heures sous la présidence de Monsieur David FRUYTIER, demeurant à B-6900 Marche-en-Famenne, 39, Avenue Victor Libert, lequel fait également office de scrutateur

qui désigne comme secrétaire Madame Geneviève BERTRAND, employée privée, demeurant à B-6983 La Roche-en-Ardenne, Mousny 45

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I. Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour

*Ordre du jour*

1. La modification de l'objet social de la société et par conséquent de l'article 2 des statuts

II. Que la présente assemblée a été régulièrement convoquée dans le Mémorial, recueil C, des 8 et 18 juillet 2011, numéros 1507 et 1597 et dans le Journal ce dont Il a été justifié au notaire instrumentant

III. Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

IV. Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est constituée régulièrement et peut valablement délibérer, telle qu'elle est constituée, sur les points de l'ordre du jour.

Ces faits étant reconnus exacts par l'assemblée, le Président expose les raisons qui ont amené le conseil d'administration à proposer les points figurant à l'ordre du jour.

L'assemblée générale, après avoir délibéré, prend à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

*Résolution unique*

L'assemblée décide de modifier l'objet social de la société et par conséquent, remplace l'article 2 des statuts par le suivant:

" **Art. 2.** La société a pour objet le commerce en gros et de détail de bois et de tous produits dérivés, l'exploitation forestière sous toutes ses formes, ainsi que la transformation de tous produits de la forêt, la découpe de bois, et toutes activités liées à la scierie, au séchage, à la raboterie et plus généralement à la valorisation du bois. Elle pourra également agir en qualité de courtier, agent, commissionnaire et plus généralement à titre d'intermédiaire dans le commerce des produits et le développement des activités visés au présent paragraphe.

Elle a également pour objet l'achat et la vente de tous produits relevant de l'agriculture, de l'horticulture, de la forêt et de tous produits entrant généralement dans la production agricole, horticole et forestière, ainsi que la consultance dans les domaines agronomique, horticole et forestier. Elle pourra également agir en qualité de courtier, agent, commissionnaire, et plus généralement à titre d'intermédiaire dans le commerce des produits et le développement des activités visés au présent paragraphe.

La société pourra exercer toutes activités de transport national et international de biens, de choses et de personnes, par tous moyens matériels, par voie terrestre, maritime ou aérienne, ainsi que toutes activités se rapportant directement ou indirectement à cet objet.

Elle pourra accorder à toutes sociétés ou, associations dans lesquelles elle détient une participation directe ou indirecte, ou à toute société du groupe, ou à toute société, association ou personne avec laquelle elle entretient des relations commerciales régulières ou stratégiques ou d'importance pour la société, toute assistance, y compris une assistance financière, des prêts, avances, cautionnements ou garanties. Elle pourra également accorder aux employés et aux administrateurs de la société toute assistance, y compris une assistance financière, des prêts et avances.

Sans préjudice quant à la généralité de l'objet de la société, cette dernière pourra faire tout ou partie de ce qui suit:

- l'acquisition, la possession, l'administration, la vente, l'échange, le transfert, le commerce et l'investissement et l'aliénation d'actions, d'obligations, de fonds, de billets à ordre, de titres de créances et d'autres titres, l'emprunt d'argent et l'émission de titres de créances y relatifs, ainsi que le prêt d'argent;

- l'acquisition de revenus issus de l'aliénation ou de l'autorisation d'exploiter des droits d'auteurs, brevets, dessins, formules ou procédés secrets, marques ou provenant d'activités similaires
- l'assistance technique; et
- la participation à et la gérance ou l'administration d'autres sociétés ou associations.

La société pourra emprunter sous toute forme et procéder à l'émission privée d'obligations, d'obligations convertibles, d'obligations remboursable en parts sociales, de bons de souscription de parts sociales, billets à ordre, titres, certificats de toute nature, à condition qu'ils ne soient pas librement négociables et qu'ils soient émis sous forme nominative uniquement.

D'une manière générale, la société pourra effectuer toutes opérations commerciales, financières, mobilières et immobilières se rapportant directement ou indirectement à l'objet ci-dessus et susceptibles d'en faciliter l'extension ou le développement."

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la présente assemblée a été clôturée à 11.30 heures.

#### *Frais*

Le montant des dépens, frais, rémunérations et charges de toutes espèces qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison du présent acte s'élèvent approximativement à 950.- EUR.

Dont acte, fait et passé à Wiltz, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants connus du notaire instrumentant par noms, prénoms usuels, états et demeures, ils ont signé avec le notaire.

Signé: D. Fruytier, G. Bertrand, Anja Holtz.

Enregistré à Wiltz, le 10 août 2011 - WIL/2011/618. - Reçu soixante-quinze euros = 75 €.

*Le Receveur (signé): J. Pletschette.*

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Wiltz, le 23 août 2011.

A. HOLTZ.

Référence de publication: 2011131722/83.

(110150578) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 septembre 2011.

---

#### **Infodata S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-8287 Kehlen, 22, Zone Industrielle.

R.C.S. Luxembourg B 26.476.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 septembre 2011.

Pour copie conforme

*Pour la société*

Maître Carlo WERSANDT

*Notaire*

Référence de publication: 2011130388/14.

(110150630) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 septembre 2011.

---

#### **IPE Tank and Rail Investment S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.400,00.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 128.933.

En date du 8 septembre 2011, l'associé unique a décidé de transférer le siège social de la société du 67 rue Ermesinde L-1469 Luxembourg au 5 rue Guillaume Kroll L-1882 Luxembourg avec effet immédiat.

En date du 26 février 2010, la dénomination de l'associé unique Investors in Private Equity SAS ayant son siège social au 1 rue François 1<sup>er</sup> 75008 Paris France a été modifiée en «François 1<sup>er</sup> Participations S.A.S.».

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 septembre 2011.

Référence de publication: 2011130394/14.

(110150722) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 septembre 2011.

---

**MGP Japan Core Plus LLC Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: JPY 2.334.720,00.**

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 117.657.

—  
*Extrait des résolutions des associés du 20 septembre 2011*

Il résulte des dites résolutions que:

1. Monsieur Terence Garcia demeurant professionnellement à 28 boulevard Royal, L - 2449 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, a démissionné de sa fonction de gérant de la Société avec effet au 20 septembre 2011.

2. Madame Bernardine Louise Maria Vos, secrétaire général adjointe, née le 16 août 1972 à Den Haag, Pays-Bas et demeurant professionnellement à 28 boulevard Royal, L - 2449 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg a été nommée gérante de la Société avec effet au 20 septembre 2011 pour une durée indéterminée.

Le conseil de gérance est désormais composé comme suit:

- Joanne Fitzgerald
- Bernardine Louise Maria Vos
- Christiaan Brett Straatemeier
- IDS LUX S.à r.l.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait et signé à Luxembourg, le 20 septembre 2011.

*Pour MGP Japan Core Plus LLC Holding S.à r.l.*

Joanne Fitzgerald

Gérante

Référence de publication: 2011131092/25.

(110150663) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 septembre 2011.

---

**IPEF III Holdings N° 5 S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.

R.C.S. Luxembourg B 75.651.

—  
EXTRAIT

L'assemblée générale ordinaire réunie à Luxembourg le 20 septembre 2011 a renouvelé les mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes pour un terme de six ans.

Le Conseil d'Administration se compose comme suit:

- Monsieur Marc KOEUNE
- Monsieur Jean-Yves NICOLAS
- Madame Nicole THOMMES
- Madame Andrea DANY

Le commissaire aux comptes est FIDIREVISA S.A.

Leurs mandats prendront fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en l'an 2017.

Pour extrait conforme

Référence de publication: 2011130395/18.

(110150760) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 septembre 2011.

---

**Jesa S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 55.209.

—  
*Extrait des décisions prises par l'assemblée générale des actionnaires en date du 9 septembre 2011*

La cooptation de Mme Shaw-Lan WANG a été ratifiée. Elle a été nommée comme administrateur en remplacement de M. Nicolas DRUZ jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2015.

AVIS



Veillez prendre note que le commissaire, la société à responsabilité limitée FIDUCIAIRE PATRICK SGANZERLA, a transféré son siège social en date du 1<sup>er</sup> janvier 2011 et se situe désormais au L-1330 Luxembourg, 46, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

Luxembourg, le 20 septembre 2011.

Pour extrait et avis sincères et conformes

Pour JESA S.A.

Intertrust (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2011130397/18.

(110150730) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 septembre 2011.

---

**Klimt Invest S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 86.838.

*Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire du 12 septembre 2011*

- L'Assemblée renouvelle les mandats d'administrateur de Monsieur Gilles Jacquet, employé privé, avec adresse professionnelle 40, avenue Monterey à L-2163 Luxembourg, de Lux Business Management Sàrl, ayant son siège social 40, avenue Monterey à L-2163 Luxembourg et de Lux Konzern Sàrl, ayant son siège social 40, avenue Monterey à L-2163 Luxembourg, ainsi que le mandat de commissaire aux comptes de CO-VENTURES S.A., ayant son siège social 40, avenue Monterey à L-2163 Luxembourg. Ces mandats se termineront lors de l'assemblée qui statuera sur les comptes de l'exercice 2011.

Luxembourg, le 12 septembre 2011.

Pour extrait conforme

Pour la société

Un mandataire

Référence de publication: 2011130407/18.

(110150456) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 septembre 2011.

---

**MOOR PARK MB 3 Köln-Porz S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 9A, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 125.317.

*Extrait du contrat de cession de parts sociales du 19 septembre 2011*

Il résulte du contrat de cession de parts sociales exécuté le 19 septembre 2011 que:

- BLITZ 06-131 GmbH & Co. NC Luxco KG a cédé 63.750 parts sociales détenues dans la Société à Moor Park MB Holdings Luxembourg S.à r.l.

- L'Associé Unique de la Société est désormais Moor Park MB Holdings Luxembourg S.à r.l., détenteur de 1.250.000 parts sociales de la Société.

Il est également noté que l'adresse de Moor Park MB Holdings Luxembourg S.à r.l. en temps qu'associé de la société est sise au 9A boulevard Prince Henri, L-1724 Luxembourg depuis le 15 janvier 2011.

Luxembourg, le 20 septembre 2011.

Daniela Klasén-Martin

Gérant

Référence de publication: 2011130451/18.

(110150544) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 septembre 2011.

---

**Kaalk Production S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1930 Luxembourg, 66, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 119.315.

*Résolution du gérant unique prise au Siège social de la société en date du 19 septembre 2011*

Le gérant unique de la Société décide de transférer le siège social de la Société du 22, avenue de la Liberté L-1930 Luxembourg au 66, avenue de la Liberté L-1930 Luxembourg.

Luxembourg, le 19 septembre 2011.

Adolphe Congi

Gérant unique

Référence de publication: 2011130402/14.

(110150392) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 septembre 2011.

---

**Larfeld Holding S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-1330 Luxembourg, 34A, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 66.833.

—  
*Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale annuelle des actionnaires tenue extraordinairement en date du 12 septembre 2011*

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale tenue extraordinairement en date du 12 septembre 2011, que:

1. L'assemblée décide de renouveler les mandats d'administrateurs de Monsieur Michael Fitzgerald et de Monsieur François Georges jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2016.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 septembre 2011.

LARFELD HOLDING S.A.

François Georges / Alvaro Carnevale

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2011130417/17.

(110150549) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 septembre 2011.

---

**Millem Invest S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 124.478.

—  
*Procès verbal des résolutions prises lors de la réunion du conseil d'administration de Millem Invest S.à r.l. (la "Société") avec effet du 5 septembre 2011:*

1. De transférer le siège social de la société du 2-8, avenue Charles de Gaulle, L-1653, Luxembourg au 46a avenue John F. Kennedy, L-1855, Luxembourg avec effet à partir de ce jour

Luxembourg, le 5 septembre 2011.

JTC (Luxembourg) S.A.

Signature

Agent domiciliataire

Référence de publication: 2011130439/16.

(110150373) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 septembre 2011.

---

**Lipid Investments S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2610 Luxembourg, 160, route de Thionville.

R.C.S. Luxembourg B 62.212.

—  
*Extrait de Résolutions prises lors de l'Assemblée Générale extraordinaire du 7 septembre 2011*

Révocation de Mr. Gilles WECKER de sa fonction d'administrateur.

Révocation de Ms Åsa ÄHLUND de sa fonction d'administrateur.

Révocation de la société Modern Treuhand S.A. de sa fonction de commissaire aux comptes.

Nomination de Maître Richard STURM, avocat à la cour, né le 06.07.1964 à Luxembourg, avec adresse professionnelle à L-2610 Luxembourg, 160, route de Thionville, pour prendre la fonction d'administrateur.

Nomination de Mr. Francis WELSCHER, employé privé, né le 25.06.1963 à Luxembourg, avec adresse professionnelle à L-4940 Bascharage, 121-127 avenue de Luxembourg, pour prendre la fonction d'administrateur.

Nomination de la société Crownlux S.A., registre de commerce 265316, avec siège social à Lake Building, 2<sup>nd</sup> Floor, Wickhams Cay 1, P.O. Box 3116, Road Town, Tortola, British Virgin Islands, pour prendre fonction de commissaire aux comptes.

Décision de transférer le siège social de la société à L-2610 Luxembourg, 160, route de Thionville.

Référence de publication: 2011130422/19.

(110150591) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 septembre 2011.

---

**Meurin S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 125.000,00.**

Siège social: L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg.

R.C.S. Luxembourg B 139.365.

—  
*Extrait des résolutions de l'associé unique en date du 19 juillet 2011*

A. L'Associé Unique de la société a décidé de reconduire les gérants suivants:

- Nicolaus P. Bocklandt;
- Frederik Albert Jacques Winssinger;
- Nicolas Walewski

Jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale des Associés appelée à statuer sur l'exercice social clos au 31 décembre 2011.

B. L'Associé Unique de la société a décidé de reconduire Deloitte S.A. dans ses fonctions de réviseur d'entreprise jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale des Associés appelée à statuer sur l'exercice social clos au 31 décembre 2011.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011130435/17.

(110150635) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 septembre 2011.

---

**Snack SEV & AL Sàrl, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-4042 Esch-sur-Alzette, 68, rue du Brill.

R.C.S. Luxembourg B 149.967.

—  
EXTRAIT

Il résulte d'une cession de parts sociales du 15 septembre 2011

que Monsieur Ozben Ozer, façadier, né à Tasova (Turquie), le 30 mai 1982, demeurant à F-57270 Uckange, 23, rue Anatole France, prénommé, cède et transporte cinquante-une (51) parts sociales qu'il détient dans la prédite société à Monsieur Omer Ozgurcan, commerçant, né à Kulu (Inde), le 15 septembre 1983, demeurant à F-57450 Farebesviller, 3C, rue de Forbach prénommé, ce acceptant.

Cette cession a eu lieu pour et moyennant le prix de 1,00 €

que Madame Seval Bas, femme de ménage, née à Istanbul (Turquie), le 21 septembre 1983, demeurant à F-57270 Uckange, 23, rue Anatole France, prénommée, cède et transporte quarante-neuf (49) parts sociales qu'elle détient dans la prédite société à Monsieur Omer Ozgurcan, prénommé, ce acceptant.

Cette cession a eu lieu pour et moyennant le prix de 1,00 €

qu'à la suite des cessions ainsi intervenues, le capital de la société se trouve désormais réparti comme suit:

1. Monsieur Omer Ozgurcan, prénommé .....	100 parts sociales
TOTAL .....	100 parts sociales

Fait à Esch-sur-Alzette, le 15 septembre 2011.

Monsieur Ozben Ozer / Madame Seval Bas /  
Monsieur Omer Ozgurcan.

Référence de publication: 2011131113/23.

(110150687) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 septembre 2011.

---

**M77 Group S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1246 Luxembourg, 2, rue Albert Borschette.

R.C.S. Luxembourg B 157.989.

—  
*Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale extraordinaire du 16 septembre 2011*

1. L'Assemblée accepte la démission en tant que commissaire aux comptes de CO-VENTURES S.A., ayant son siège social au 50, route d'Esch à L-1470 Luxembourg.

2. L'Assemblée nomme en remplacement du commissaire aux comptes démissionnaire, PriceWaterhouseCoopers S.à.r.l., ayant son siège social au 400, route d'Esch à L-1471 Luxembourg et inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 65 477. Son mandat se terminera lors de l'assemblée générale qui se tiendra en 2016.

Luxembourg, le 16 septembre 2011.

*Pour la société*

*Un mandataire*

Référence de publication: 2011130453/17.

(110150666) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 septembre 2011.

---

**Nihan Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: USD 18.000,00.**

Siège social: L-2146 Luxembourg, 74, rue de Merl.

R.C.S. Luxembourg B 160.499.

—  
EXTRAIT

Suivant un contrat de transfert de parts sociales en date du 13 septembre 2011, l'ensemble des 180 parts sociales émises par la Société et détenues alors par Firebird Mongolia Fund, Ltd., Limited, régie par les lois des Îles Caymans, immatriculée auprès du Register of Companies, Îles Caymans, sous le numéro 236324, ayant son siège social c/o Trident Trust Company (Cayman) Limited, One Capital place, Shedden Road, P.O. Box 847 Gt, George Town, Grand Cayman, Îles Caymans, ont été transférées à Firebird New Mongolia Fund, L.P, Limited Partnership, régie par les lois des Îles Caymans immatriculée auprès du Register of Exempted Limited Partnership, Îles Caymans, sous le numéro OG-47243, ayant son siège social c/o Trident Trust Company (Cayman) Limited, One Capital place, Shedden Road, P.O. Box 847 Gt, George Town, Grand Cayman, Îles Caymans.

Firebird New Mongolia Fund, L.P, prénommée, est depuis le 13 septembre 2011 l'associé unique de la Société, détentrice de l'ensemble des 180 parts sociales émises par cette dernière.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 septembre 2011.

*Pour Nihan Holdings S.à r.l.*

Référence de publication: 2011130455/22.

(110150559) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 septembre 2011.

---

**C.C.F. S.A., Société Anonyme.**

R.C.S. Luxembourg B 131.557.

—  
EXTRAIT

La société FIDUCIA GENERAL SERVICES S.à.r.l., ayant son siège social au 44, rue de la Vallée, L-2661 Luxembourg, a dénoncé le domicile établi au 44, rue de la Vallée, L-2661 Luxembourg, de la Société en Commandite par Actions C.C.F. S.A., immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 0131557, de sorte que celle-ci se trouve jusqu'à nouvel avis sans domicile ni résidence connus.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 Septembre 2011.

FIDUCIA GENERAL SERVICES S.à r.l.

Signature

*Le domiciliataire*

Référence de publication: 2011130669/17.

(110150463) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 septembre 2011.

---

**Oxford Aviation Academy Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 1.479.608,75.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 9B, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 123.624.

—  
*Extrait des résolutions prises par l'assemblée générale extraordinaire de la société en date du 16 septembre 2011 à 10h00  
(l'«Assemblée»)*

L'Assemblée accepte la démission de Daniela Klasen-Martin en tant que gérant indépendant de la Société avec effet immédiat.

L'Assemblée décide de nommer la personne suivante en tant que nouveau gérant indépendant de la Société, avec effet immédiat et pour une durée indéterminée:

- Danielle Delnoije, née le 14 février 1974 à Sittard, Pays-Bas avec adresse professionnelle au 9B, Boulevard Prince Henri, L-1724 Luxembourg;

À Luxembourg, le 16 septembre 2011.

Pour extrait conforme

Signatures

*L'agent domiciliataire*

Référence de publication: 2011130462/20.

(110150741) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 septembre 2011.

---

**OCM Luxembourg Outdoor Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 26A, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 121.948.

*Extrait des résolutions de l'Assemblée Générale Extraordinaire des Associés de la Société prises le 14 juin 2011*

L'Assemblée Générale Extraordinaire de la Société a décidé:

- de transférer le siège social de la Société du 53, avenue Pasteur, L-2311 Luxembourg au 26A, boulevard Royal L-2449 Luxembourg avec effet au 1<sup>er</sup> juin 2011;

- En conséquence les adresses professionnelles de Mr Szymon DEC et de Mr Jean-Pierre BACCUS deviennent également 26A, Boulevard Royal L-2449 Luxembourg;

- de nommer Mme Figen EREN, née le 10 février 1978 à Besançon (France) ayant sa résidence professionnelle au 26A Boulevard Royal L-2449 Luxembourg comme Gérant de la société avec effet au 14 juin 2011

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

OCM LUXEMBOURG OUTDOOR HOLDINGS SARL

Szymon DEC

*Gérant*

Référence de publication: 2011130463/19.

(110150402) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 septembre 2011.

---

**Sophis Manco Luxembourg SA, Société Anonyme.**

Siège social: L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 129.754.

Lors de l'assemblée générale annuelle tenue en date du 20 septembre 2011, les associés ont nommé KPMG Audit S.à r.l., avec siège social au 9, Allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, immatriculé auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 103590, en tant que commissaire aux comptes avec effet immédiat, pour l'approbation des comptes annuels se clôturant au 31 décembre 2009 et au 31 décembre 2010.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 septembre 2011.

*Pour la société*

TMF Management Luxembourg S.A.

Signataire autorisé

Référence de publication: 2011130516/16.

(110150748) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 septembre 2011.

---

**OCM Luxembourg POF IV GLP Blocker S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 26A, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 133.293.

*Extrait des résolutions de l'Assemblée Générale Extraordinaire des Associés de la Société prises le 14 juin 2011*

L'Assemblée Générale Extraordinaire de la Société a décidé:

- de transférer le siège social de la Société du 53, avenue Pasteur, L-2311 Luxembourg au 26A, boulevard Royal L-2449 Luxembourg avec effet au 1<sup>er</sup> juin 2011;

- En conséquence les adresses professionnelles de Mr Szymon DEC et de Mr Jean-Pierre BACCUS deviennent également 26A, Boulevard Royal L-2449 Luxembourg;

- de nommer Mme Figen EREN, née le 10 février 1978 à Besançon (France) ayant sa résidence professionnelle au 26A Boulevard Royal L-2449 Luxembourg comme Gérant de la société avec effet au 14 juin 2011.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

OCM LUXEMBOURG POF IV GLP BLOCKER SARL

Szymon DEC

Gérant

Référence de publication: 2011130464/19.

(110150401) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 septembre 2011.

---

**SEB Sicav 1, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-1347 Luxembourg, 6A, Circuit de la Foire Internationale.

R.C.S. Luxembourg B 35.166.

—  
EXTRAIT

Monsieur Kjell Norling a démissionné de son mandat d'administrateur avec effet au 12 septembre 2011.

Lors de la réunion du conseil d'administration qui s'est tenue le 12 septembre 2011 il a été décidé de nommer Monsieur Peter Kubicki à la fonction de président du conseil d'administration en remplacement de Monsieur Kjell Norling avec effet au 12 septembre 2011.

De ce fait, le conseil d'administration se compose comme suit:

1. Monsieur Peter Kubicki avec adresse professionnelle à L-1347 Luxembourg, 6a, Circuit de la Foire Internationale, président du conseil d'administration,
2. Monsieur Rudolf Kömen avec adresse professionnelle à L-1347 Luxembourg, 6a, Circuit de la Foire Internationale,
3. Madame Marie Winberg avec adresse professionnelle à SE-106 40 Stockholm, Sveavägen 8,

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011130524/18.

(110150427) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 septembre 2011.

---

**Formosa Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-7240 Bereldange, 70, route de Luxembourg.

R.C.S. Luxembourg B 121.589.

—  
Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011133359/10.

(110153810) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 septembre 2011.

---

**OCM Luxembourg POF IV GLP Topco S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 26A, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 133.289.

—  
*Extrait des résolutions de l'Assemblée Générale Extraordinaire des Associés de la Société prises le 14 juin 2011*

L'Assemblée Générale Extraordinaire de la Société a décidé:

- de transférer le siège social de la Société du 53, avenue Pasteur, L-2311 Luxembourg au 26A, boulevard Royal L-2449 Luxembourg avec effet au 1<sup>er</sup> juin 2011;

- En conséquence les adresses professionnelles de Mr Szymon DEC et de Mr Jean-Pierre BACCUS deviennent également 26A, Boulevard Royal L-2449 Luxembourg;

- de nommer Mme Figen EREN, née le 10 février 1978 à Besançon (France) ayant sa résidence professionnelle au 26A Boulevard Royal L-2449 Luxembourg comme Gérant de la société avec effet au 14 juin 2011.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

OCM LUXEMBOURG POF IV GLP TOPCO SARL,  
Szymon DEC  
Gérant

Référence de publication: 2011130465/19.

(110150404) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 septembre 2011.

---

**OCM Luxembourg POF IV Herkules Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 26A, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 121.749.

—  
*Extrait des résolutions de l'Assemblée Générale Extraordinaire des Associés de la Société prises le 14 juin 2011*

L'Assemblée Générale Extraordinaire de la Société a décidé:

- de transférer le siège social de la Société du 53, avenue Pasteur, L-2311 Luxembourg au 26A, boulevard Royal L-2449 Luxembourg avec effet au 1<sup>er</sup> juin 2011;
- En conséquence les adresses professionnelles de Mr Szymon DEC et de Mr Jean-Pierre BACCUS deviennent également 26A, Boulevard Royal L-2449 Luxembourg;
- de nommer Mme Figen EREN, née le 10 février 1978 à Besançon (France) ayant sa résidence professionnelle au 26A Boulevard Royal L-2449 Luxembourg comme Gérant de la société avec effet au 14 juin 2011.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

OCM LUXEMBOURG POF IV HERKULES HOLDINGS SARL  
Szymon DEC  
Gérant

Référence de publication: 2011130466/19.

(110150403) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 septembre 2011.

---

**Securitas S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2529 Howald, 25, rue des Scillas.

R.C.S. Luxembourg B 72.099.

—  
*Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 09/06/2011*

Il résulte dudit procès-verbal que:

le mandat d'administrateur de Monsieur Carlo Schlessler, licencié en sciences économiques et diplômé en hautes études fiscales, né le 30 août 1951 à Luxembourg demeurant à L-2319 Howald, rue Dr. Joseph Peffer 72, est renouvelé.

Son mandat expirera à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire de la Société de 2012.

Luxembourg, le 30 août 2011.

Pour extrait conforme  
Florence Wathelet  
Administrateur délégué

Référence de publication: 2011131110/16.

(110150492) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 septembre 2011.

---

**Fortinvest Investments Holding S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-2535 Luxembourg, 16, boulevard Emmanuel Servais.

R.C.S. Luxembourg B 82.991.

—  
Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011134155/10.

(110154293) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 septembre 2011.

---

**De Natura Rerum Holdings S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1330 Luxembourg, 26, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 122.236.

Le bilan au 31 décembre 2010 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27/09/2011.

Signature.

Référence de publication: 2011134148/10.

(110154297) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 septembre 2011.

---

**Brain & Stones SA, Société Anonyme.**

Siège social: L-1150 Luxembourg, 100A, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 98.368.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011134142/10.

(110154303) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 septembre 2011.

---

**AMS Finsoft S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-5231 Sandweiler, 69, rue d'Iltzig.

R.C.S. Luxembourg B 69.269.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011134134/10.

(110154304) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 septembre 2011.

---

**ZIM Iberia Maritime Company S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: USD 20.000,00.**

Siège social: L-1469 Luxembourg, 67, rue Ermesinde.

R.C.S. Luxembourg B 134.677.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 septembre 2011.

Référence de publication: 2011133683/11.

(110153710) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 septembre 2011.

---

**Topinambour S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2680 Luxembourg, 10, rue de Vianden.

R.C.S. Luxembourg B 92.591.

La société informe les tiers du changement d'adresse de son administrateur Monsieur Jean-Luc Verstraete à B-7730 Nechin (Belgique), 4, rue de la Reine Astrid.

Signature

Administrateur

Référence de publication: 2011134218/11.

(110153869) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 septembre 2011.

---